

LOI N° 1.510 DU 19 OCTOBRE 2021 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 - RECTIFICATIF

DOSSIER LÉGISLATIF - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

SOMMAIRE

A - TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI N° 1046 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 - RECTIFICATIF (p. 2)
- II. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE DU CONSEIL NATIONAL (p. 25)
- III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIER AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE DU CONSEIL NATIONAL (p. 36)
- IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL (p. 47)
- V. INTERVENTION DU MINISTRE D'ÉTAT (p. 51)

B - LOI N° 1.510 DU 19 OCTOBRE 2021 PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 - RECTIFICATIF (p. 52)

ANNEXE AU « JOURNAL DE MONACO » N° 8.563

DU 5 NOVEMBRE 2021

I. EXPOSÉ DES MOTIFS DE LA LOI ET PROJET DE LOI

PROJET DE LOI, N° 1046,

PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 – RECTIFICATIF

EXPOSÉ DES MOTIFS

Un premier projet de Budget Rectificatif de l'exercice 2021 a été déposé le 30 juin 2021 au Conseil National.

Toutefois, compte tenu de l'évolution marquée des recettes, notamment fiscales, constatée depuis ce dépôt grâce notamment à un niveau d'activité économique de la Principauté nettement plus favorable pendant les mois d'été que la tendance constatée sur les six premiers mois de l'année, il est apparu opportun d'ajuster le Budget Rectificatif 2021 sur ce type de recettes. Parallèlement, dans le cadre du transfert des actions S.B.M. au Fonds de Réserve Constitutionnel, le cours de l'action S.B.M. observé depuis juin ayant sensiblement progressé, l'estimation de la valorisation du transfert a été actualisée. Enfin, compte tenu de la décision du Conseil d'Administration de Monaco Telecom, intervenue début juillet, de procéder à un versement complémentaire de dividendes, les revenus correspondants ont été alignés sur cette décision. À cette occasion, les montants dédiés aux mesures sociales mises en œuvre dans le cadre de la COVID-19 ont également été ajustées grâce à une information actualisée sur le niveau des dépenses pendant les mois d'été ainsi que les dépenses d'équipement sur deux opérations de travaux (Complexe balnéaire du Larvotto et Reconstruction du Quai des États Unis), compte tenu d'éléments complémentaires obtenus dans l'intervalle sur ces chantiers.

Ainsi, les évolutions prévisionnelles enregistrées entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif 2021 se traduisent par une majoration significative recettes (+ 249,4 M€, soit + 17 %) et légèrement moins marquée des dépenses (+ 143,7 M€, soit + 9,1 %).

Ainsi, le résultat budgétaire prévisionnel 2021, qui présentait un solde déficitaire de - 114,5 M€ au Budget Primitif, s'élève à - 8,8 M€ au Budget Rectificatif. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 38,3 M€.

Quatre faits significatifs viennent modifier le résultat prévisionnel du Budget Rectificatif 2021 :

- La progression des recettes fiscales et notamment des recettes de T.V.A. hors T.V.A. immobilière et hors compte de partage (+ 145,5 M€) qui avaient été estimées primitivement sur une hypothèse mesurée de croissance des recettes dans un contexte sanitaire et économique encore incertain et avant la nette reprise d'activité économique concentrée sur les mois d'été ;
- L'impact toujours important, de grands projets immobiliers de la Principauté, en termes de recettes exceptionnelles qui se traduit par la progression des recettes de T.V.A. immobilière de + 31 M€ ;
- La révision à la hausse des dépenses d'équipement et d'investissements de + 82,3 M€ concernant plus particulièrement certaines opérations : + 16,7 M€ pour le complexe balnéaire du Larvotto dont la livraison d'une partie beaucoup plus importante du parvis a été réalisée pour l'été 2021, + 12 M€ également pour l'opération de l'Ilot Pasteur en raison d'estimations révisées de la facturation de certains postes au Budget Primitif 2021, + 10 M€ pour le Cap Fleuri afin de finaliser les travaux permettant une livraison du bâtiment « Cap 2 » en 2021, + 10 M€ au titre de l'abondement du compte de dépôt dédié à la construction du nouvel hôpital et, enfin, + 4,2 M€ au titre du plan Logement ;
- Les dépenses d'interventions publiques sont également en nette progression de + 57,5 M€ compte tenu notamment de l'inscription d'une somme de + 9,2 M€ sur l'article 609.205 « Mesures Covid » afin de permettre notamment la poursuite de la prise en charge des dépenses induites par la crise sanitaire qui perdurent en 2021 (CTTR, EPCP, CARE, Centre Covid,...). La pandémie continue également de générer des pertes de recettes significatives pour plusieurs entités (35,2 M€ au global) pour lesquelles le montant des subventions allouées a dû être ajusté : + 27,7 M€ pour le C.H.P.G. et ses établissement satellites, + 8,9 M€ pour l'A.C.M. au titre des épreuves automobiles et + 3,6 M€ pour le Grimaldi Forum.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2021 se présente ainsi comme suit :

	PRIMITIF 2021	RECTIFICATIF 2021	BR2021/ BP2021	RECTIFICATIF + REPORTS 2021
RECETTES	1 468 419 700 €	1 717 776 600 €	17,0%	1 717 776 600
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	50 486 600 €	50 486 600 €	0,0%	50 486 600
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	9 030 300 €	8 968 100 €	-0,7%	8 968 100
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	307 699 600 €	307 449 900 €	-0,1%	307 449 900
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	204 183 900 €	204 113 500 €	0,0%	204 113 500
SECT.5 - SERVICES PUBLICS	44 354 900 €	48 591 300 €	9,6%	48 591 300
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	341 830 600 €	399 376 800 €	16,8%	399 376 800
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	625 367 900 €	707 635 900 €	13,2%	745 958 900
DEPENSES	1 582 953 800 €	1 726 622 100 €	9,1%	1 764 945 100
EXCEDENT DE DEPENSES	-114 534 100 €	-8 845 500 €		-47 168 500

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 106,5 M€ de recettes et 292,8 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- Excédent de dépenses du budget 8.845.500 €
- Excédent de dépenses des C.S.T 185.549.500 €

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2021 s'établissent à 1.717.776.600 € et enregistrent une progression de + 17 % (soit + 249,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2021). Celle-ci provient à hauteur de + 193,8 M€ des contributions, de + 56 M€ des produits et revenus du domaine de l'État et de - 440 K€ des recettes des services administratifs.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'État

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'État affichent une augmentation de + 56 M€ par rapport au Budget Primitif ; cette évolution se traduit par l'accroissement des recettes relevant du domaine financier (+ 58,1 M€, soit + 43,9 %) et du domaine immobilier (+ 4,7 M€, soit + 1,9 %). Ces hausses sont toutefois relativisées par la diminution des recettes issues des monopoles (- 6,9 M€, soit - 8,2 %).

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 4,7 M€ (soit + 1,9 %) par rapport au Budget Primitif 2021.

- Les recettes du « domaine immobilier » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) diminuent de - 2 M€ (soit - 2,6 %) par rapport au Budget Primitif compte tenu principalement de l'ajustement à la baisse des inscriptions relatives au secteur habitation à Monaco (- 1,4 M€) au regard des contrats « habitation-capitalisation » signés ou prévisionnels.

- Les recettes des « Parkings Publics » : ces recettes ont été fortement revues à la baisse de - 4,6 M€ (soit - 11,4 %) en raison principalement de l'impact de la crise sanitaire sur les droits de stationnement (- 4,7 M€, soit - 12,5 %).

- Les recettes issues des « Produits de cessions » sont en augmentation de + 11,3 M€ (soit + 8,4 %) en raison, essentiellement, de l'ajustement des prévisions de recettes de surdensification (+ 16 M€).

2 – Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une baisse de - 6,9 M€, soit - 8,2 %, par rapport au Budget Primitif.

2.1 – Monopoles exploités par l'État

Les recettes des monopoles exploités par l'État sont en diminution de - 1,8 % (soit - 741 K€) par rapport au Budget Primitif 2021, en raison des évolutions suivantes :

- Régie des tabacs : - 184 K€ (soit - 1 %) en raison principalement des recettes issues des dispositifs électroniques (- 460 K€) compte tenu de la baisse des prix de vente, partiellement compensées par la hausse des recettes de tabacs (+ 315 K€).
- Postes et Télégraphes : - 432 K€ (soit - 2,3 %) compte tenu de l'impact de la crise sanitaire.
- Office des Émissions de Timbre-Poste : - 242 K€ (soit - 10,2 %), en raison de l'annulation de la plupart des expositions philatéliques et manifestations locales et du ralentissement de l'activité des guichets de ventes qui est dépendante de la clientèle touristique et des sociétés.

2.2 – Monopoles concédés

Les recettes issues des monopoles concédés sont en net retrait de - 6,1 M€ (soit - 14,7 %) par rapport au Budget Primitif. Cette évolution est due essentiellement aux redevances suivantes :

- S.B.M. (- 2,5 M€) : une révision à la baisse de la redevance est intégrée au regard des recettes définitives 2020/2021 du secteur des jeux qui ont été fortement impactées par la crise sanitaire.
- SAM des Ports (- 1,8 M€) : l'activité de la S.A.M. d'Exploitation des Ports de Monaco étant toujours impactée par la crise sanitaire.
- SMA/UIOM Vente Production Vapeur et Production Énergie (- 772 K€) : compte tenu de nombreux arrêts de l'usine et d'une diminution de la production de déchets.
- Monaco Telecom (- 675 K€) : en raison de la prise en compte du solde de la redevance 2020.

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une augmentation de + 58,1 M€ (soit + 43,9 %) par rapport au Budget Primitif 2021, compte tenu de la majoration des Produits et Titres financiers (+ 41 M€), des Revenu des Valeurs Mobilières (+ 16,7 M€) et des intérêts bancaires (+ 446 K€).

B- Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation légèrement négative de - 440 K€, soit - 1,2 %, par rapport au Budget Primitif.

- Sûreté Publique - Prestations : la minoration des recettes de - 485 K€ est due aux recettes issues, d'une part, des redevances des taxis (- 265 K€) suite à l'instauration d'un numérisé de 140 vignettes à compter du 1^{er} janvier 2021 conformément à l'Ordonnance Souveraine n° 8.432 du 18 décembre 2020 et, d'autre part, des cartes de séjours (- 200 K€) au regard des résultats constatés sur les premiers mois de l'année.
- Autres recettes : Cet article, qui regroupe un ensemble de produits divers de montants très variables est ajusté et progresse de + 365 K€ au regard du niveau des recettes constatées sur l'exercice.
- Action Sanitaire & Sociale - Prestations : la prévision sur cet article est en baisse de - 135 K€ compte tenu principalement de la fermeture du Centre Speranza jusqu'en septembre 2021 en raison de la crise sanitaire.
- Aviation Civile - Hélicoptère Monaco : une révision à la baisse de - 274 K€ est réalisée afin de tenir compte d'une activité globalement réduite de moitié sur l'année 2021 compte tenu de la crise sanitaire.
- Interventions publiques - trop perçu sur subvention : cet article intègre la régularisation sur le Budget de l'État des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2020 (521 K€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget) et le remboursement des trop-perçus sur subventions de diverses entités au titre de l'exercice 2020 (640 K€).
- Remboursement par Ets privés et divers : ces recettes retracent les remboursements des salaires et charges sociales par les organismes employant des fonctionnaires mis à leur disposition et sont majorées de + 385 K€.
- Expositions & Foires : une minoration des recettes de - 150 K€ est constatée en raison de la décision de ne pas facturer les établissements hôteliers pour leur participation à des opérations de promotion organisées par la Direction du Tourisme et des Congrès au cours de l'année 2021 et ce, dans le cadre du soutien à la relance de l'activité touristique.
- Hélicoptère - Carburant : la baisse d'activité de l'hélicoptère estimée à - 50 % sur l'année 2021 compte tenu de la crise sanitaire conduit à un ajustement de - 578 K€ des recettes correspondantes.

- Stade Louis II : une baisse de - 769 K€ est réalisée compte tenu notamment de l'impact de la crise sanitaire sur les recettes issues de l'exploitation du parking, de la salle de musculation, des droits d'entrée de la Piscine et de la location de commerces. Ces baisses sont partiellement compensées par la hausse des redevances d'utilisation.

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

Ainsi, au Budget Rectificatif, ces recettes sont réévaluées à 1,156 Md€, soit une hausse de + 193,8 M€ (soit + 20,1 %) par rapport au Budget Primitif (962,6 M€). Cette majoration tient essentiellement à la révision de la T.V.A. monégasque.

1 – Droits de Douane

Les sommes à recevoir en 2021 sont minorées de - 1,4 M€ par rapport à l'estimation primitive compte tenu de la diminution des recettes nettes à répartir entre les deux États de - 8,6 %. Cette baisse tient au rendement des taxes sur les carburants (T.I.C.P.E.) compte tenu de la limitation des déplacements et du ralentissement de l'activité en 2020.

2 – Transactions juridiques

Ces recettes affichent une augmentation de + 20,5 M€, soit + 11,9 %.

- Droits de Mutations : la majoration de + 20 M€ concerne principalement les droits liés aux successions et donations compte tenu de l'enregistrement d'une opération exceptionnelle au courant de l'été.
- Taxes sur les Assurances : une inscription rectificative de + 500 K€ est réalisée au regard des recettes constatées à la clôture 2020.

3 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 27,3 %, soit + 174,7 M€ par rapport au Budget Primitif 2021 compte tenu principalement de l'évolution de la « T.V.A. monégasque nette » (+ 176,5 M€), en raison de la hausse, d'une part, de la T.V.A. brute

hors T.V.A. immobilière (+ 145,5 M€) basée sur l'hypothèse d'une hausse de + 20 % par rapport à la réalisation de l'exercice 2020 au regard des bons résultats enregistrés à fin août 2021 et, d'autre part, de la T.V.A. immobilière (+ 31 M€) en raison de la prévision de perception de recettes supplémentaires, non prévues au Budget Primitif.

II – DÉPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2021 (hors reports de crédits) s'établissent à 1.726.622.100 €, en augmentation de + 143,7 M€ (soit + 9,1 %) par rapport au Budget Primitif 2021 (1.582.953.800 €).

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 619,6 M€ contre 615,8 M€ au Budget Primitif et sont en augmentation de + 0,6 % soit + 3,9 M€.

Les dépenses d'interventions publiques progressent de 341,8 M€ au Budget Primitif à 399,4 M€ au Budget Rectificatif, soit une augmentation de + 57,5 M€ (+ 16,8 %).

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements progressent de + 82,3 M€ (+ 13,2 %) et s'établissent à 707,6 M€. Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 38,3 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement s'élèvent à 746 M€, ce qui conduit donc l'augmentation de cette catégorie de dépenses à + 120,6 M€ par rapport au Budget Primitif.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 6,7 % (+ 63,9 M€) par rapport au Budget Primitif, compte tenu principalement des dépenses d'interventions publiques (+ 17,6 %, soit + 60 M€).

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 619.609.400 €, et sont en hausse par rapport au Budget Primitif de + 0,6 % (soit + 3,9 M€). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- ◆ Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 2,7 M€, soit + 3,9 % ;
- ◆ Dépenses de personnel : + 653 K€, soit + 0,2 % ;
- ◆ Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 519 K€, soit + 0,3 % ;
- ◆ Frais financiers : + 14 K€, soit + 2,1 %.

1.1 – Dépenses de personnel

Les dépenses de personnel comprennent les traitements des personnels mais également les charges sociales ainsi que les indemnités versées à des tiers. Elles sont ajustées globalement de + 0,2 %, soit + 653 K€.

Les dépenses de traitements des personnels connaissent une baisse de - 0,7 %, soit - 1,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2021. Par ailleurs, 11 emplois supplémentaires sont valorisés au Budget Rectificatif dont notamment 9 emplois liés à la régularisation de la rentrée scolaire 2020/2021.

Les charges sociales sont en augmentation de + 129 K€ (+ 0,1 %) par rapport au Budget Primitif 2021. En effet, les dépenses du compte de trésorerie des charges sociales affichent une légère hausse de + 122 K€, liée principalement à l'augmentation des prestations médicales (+ 70 K€) ainsi que des prestations familiales (+ 50 K€).

Enfin, les rémunérations de tiers apportant leurs concours sont en hausse de + 19,5 % (soit + 2 M€) compte tenu, d'une part, du recours à des prestataires dans le cadre notamment de la préparation de la Principauté à l'évaluation par le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur les moyens de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Moneyval) et, d'autre part, de la majoration des frais de contentieux.

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

► « **Frais de fonctionnement** »

Cette catégorie de dépenses affiche une baisse de - 920 K€, soit - 2 % principalement en raison des ajustements réalisés dans le cadre de la crise sanitaire :

- Les frais de déplacements et de réception des services administratifs sont, ainsi, respectivement en baisse de - 269 K€ et - 219 K€ ;
- Les dépenses d'expositions et foires diminuent de - 243 K€. Elles concernent l'Office des Émissions de Timbres Postes suite au report, en 2022, de la manifestation « MonacoPhil » et de la conférence « SEPAC », et la Direction du Tourisme et des Congrès pour les expositions et foires à l'étranger ;

- Les dépenses relatives aux transferts hélicoptères de la Direction du Tourisme et des Congrès diminuent de - 200 K€ ;
- Les dépenses de matériel informatique du Service des Parkings Publics affichent une diminution de - 126 K€ en raison, principalement, de la baisse de frais de leasing de certains matériels informatiques. En revanche, celles des Services Judiciaires intègrent, quant à elles, une inscription complémentaire de + 60 K€. En effet, dans le cadre de la transition numérique de l'État, dans laquelle s'inscrit également l'Institution Judiciaire, de nouveaux projets sont prévus dès 2021, dont notamment la signature électronique.

► « **Entretien, prestations et fournitures** »

Cette rubrique est en hausse par rapport au Budget Primitif (+ 0,9 %, soit + 528 K€) en raison notamment des évolutions suivantes :

- Les dépenses de nettoyage des locaux administratifs sont revues à la hausse de + 560 K€, compte tenu de l'ensemble des mesures sanitaires complémentaires mises en place dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ;
- Celles relatives aux assurances des Parkings Publics augmentent de + 53 K€ principalement en raison de la majoration des tarifs appliqués par les compagnies ;
- En revanche, les frais généraux du Service des Parking Publics diminuent de - 100 K€ et notamment les consommations d'électricité compte tenu de la baisse de fréquentation des parkings publics durant toute la période de crise sanitaire ;

► « **Mobilier et matériel** »

Cette catégorie de dépenses est stable (+ 14 K€). Elle retrace cependant quelques évolutions contrastées :

- Une hausse de + 846 K€ est réalisée pour les dépenses d'entretien de matériel de la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information, principalement pour faire face aux coûts récurrents de maintenance et de licence des outils informatiques ;

- Parallèlement, une somme complémentaire de + 655 K€ est inscrite pour l'achat de matériel du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers compte tenu de la finalisation de la mise en production des nouveaux outils métiers (go AML, outil de supervision) ;
- Par ailleurs, suite à l'arrêt des vols aériens (hors vols sanitaires et exceptionnels) durant la crise sanitaire, les achats de kérosène de l'héliport qui, anticipe une reprise modérée de l'activité sur l'exercice 2021 sont en diminution de - 461 K€ ;
- Les achats de matériels informatiques des services administratifs sont également ajustés à la baisse de - 450 K€, tout comme les frais de location de photocopieurs de - 230 K€ ;
- Par ailleurs, les dépenses d'entretien de matériel du Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers sont en baisse de - 284 K€ compte tenu du report du démarrage du contrat de maintenance du logiciel métier goAML.

➤ **« Travaux »**

Ces dépenses sont en augmentation (+ 2,1 %, soit + 897 K€).

- Cette hausse est principalement due à l'inscription complémentaire de + 500 K€ par la Direction des Travaux Publics pour l'entretien des ouvrages maritimes, compte tenu, d'une part, du renouvellement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'avant-port et, d'autre part, de travaux complémentaires pour son entretien qui font suite à l'inspection des ouvrages de 2020 ;
- On relève également la hausse de + 117 K€ des dépenses de travaux et d'entretien des parkings publics, principalement pour des installations de télésurveillance, de ventilation et de systèmes de détection incendie.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

➤ **« Services commerciaux »**

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une diminution de - 6,3 % (soit - 1,6 M€) par rapport au Budget Primitif.

Elles concernent principalement les achats de marchandises de la Régie des Tabacs, en baisse de - 430 K€ (achats de dispositifs électroniques), compte tenu d'une baisse conjointe du volume des achats et des prix de vente aux consommateurs.

On relève également la diminution des dépenses conventionnelles de La Poste de - 1,1 M€ dans le cadre du compte de partage postal 2020 calculé en 2021 sur la base des chiffres définitifs, principalement en raison de la diminution des dépenses de fonctionnement et d'exploitation de La Poste sur la période considérée.

➤ **« Services publics concédés »**

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 9,6 %, soit + 4,2 M€).

Cette évolution s'explique par la majoration de + 2,7 M€ des dépenses de la Compagnie des Autobus de Monaco, en raison surtout de l'impact de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses, de l'amélioration de la fréquence de la ligne 3 et de la mise en service de la ligne 7.

On relève également l'inscription complémentaire de + 1,3 M€ pour les dépenses liées au nettoyage de la ville compte tenu des dépenses supplémentaires engendrées par la crise sanitaire (désinfection des espaces publics et acquisition et réapprovisionnement des distributeurs de gel hydroalcoolique).

Les frais de collecte et d'incinération des déchets affichent une augmentation de + 391 K€, en raison principalement de la hausse des indices de révision des coûts de traitement des déchets mais également de l'augmentation du tonnage de déchets valorisables énergétiquement qui avait diminué avec la crise sanitaire.

Enfin, est à noter une hausse de + 150 K€ des dépenses d'entretien de la station d'épuration et de + 100 K€ des consommations d'eau de la Direction de l'Aménagement Urbain.

A contrario, les dépenses d'assainissement et de collecte pneumatique ainsi que les consommations d'électricité affichent toutes deux une baisse de - 200 K€ au regard des dépenses réellement constatées à la clôture 2020 et sur le début de l'exercice 2021.

1.4 – Frais financiers

Cette rubrique affiche une hausse de + 2,1 % (soit + 14 K€).

2 – Dépenses d'interventions publiques

Le montant inscrit au Budget Rectificatif 2021 en matière d'interventions publiques augmente de + 16,8 % par rapport au Budget Primitif 2021, soit une hausse de + 57,5 M€ qui porte ces dépenses d'interventions publiques de 341,8 M€ à 399,4 M€. Cette hausse est due principalement à des inscriptions qui font évoluer le Domaine Social et Sanitaire (+ 36,3 M€), le Domaine Économique (+ 10,9 M€), et dans une moindre mesure le Domaine Sportif (+ 8,5 M€) et le Domaine Éducatif et Culturel (+ 2,1 M€).

2.1 – Domaine social et sanitaire

Au niveau du domaine social et sanitaire, on observe une majoration des inscriptions de + 41 % (soit + 36,3 M€) portant le montant total inscrit à 124,8 M€.

Les subventions allouées aux établissements publics de santé connaissent une majoration de + 27,8 M€ au global. En ce qui concerne le C.H.P.G., le déficit estimé pour l'année 2021 est une hausse de + 25,5 M€ par rapport au Budget Primitif 2021, compte tenu principalement de l'impact de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses et de la mise en œuvre de la transposition de l'accord français « SEGUR » sur la revalorisation des carrières du personnel hospitalier. Le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 10,3 M€ contre 8,1 M€ au Budget Primitif soit un ajustement de + 2,2 M€ en raison également de l'impact de la crise sanitaire tant sur les recettes que sur les dépenses de ces établissements et de la mise en œuvre de la transposition de l'accord « SEGUR » sur la revalorisation des carrières du personnel hospitalier.

L'inscription relative à l'Aide Nationale au Logement est également majorée de + 5,1 M€.

Les crédits inscrits pour les aides aux travailleurs sont en augmentation de + 1,2 M€ en raison, d'une part, des mesures d'accompagnement accordées à deux entreprises dans le cadre de leurs demandes de chômage total temporaire compte tenu de leurs fermetures provisoires pour travaux et, d'autre part, des aides allouées pour l'accès ou le retour à l'emploi conformément à la loi n°1.501 du 11 décembre 2020.

On relève, par ailleurs, la hausse des crédits dédiés aux « Mesures Mobilité Personnes Handicapées » (+ 85 K€) et à la « Formation Professionnelle » dans le cadre de la politique de soutien à l'emploi (+ 50 K€).

Parallèlement, une restitution de - 1 M€ est réalisée au titre de l'abondement du Fonds Dépendance, compte tenu des sommes déjà disponibles sur le Compte Spécial du Trésor dédié.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse de + 3 % (soit + 2,1 M€), par rapport au Budget Primitif 2021.

Ainsi, au titre des politiques publiques, la subvention aux établissements d'enseignement privé croît de + 700 K€ au regard, notamment, des coûts de fonctionnement de l'établissement FANB dans des locaux plus spacieux.

Au titre des subventions, la participation de l'État à la location de salles pour les entités culturelles est en augmentation de + 394 K€ compte tenu principalement de leur présence plus soutenue en Principauté en raison des contraintes sanitaires.

S'agissant des Subventions Diverses, il est à noter une augmentation globale de + 100 K€ correspondant principalement à l'inscription pour le Musée du Site Archéologique de Mariana (à Lucciana), afin de mener à bien la partie muséographique en conformité avec les exigences scientifiques du Ministère de la Culture français.

Au titre des « manifestations », on note la majoration de + 1 M€ de la subvention octroyée à la société Monaco Medias, compte tenu de la baisse prévisionnelle des recettes issues du « Sportel Monaco ».

Parallèlement, les crédits inscrits au titre des « Manifestations Nationales » sont en diminution de - 185 K€ en raison de l'annulation des « Rencontres des Sites historiques Grimaldi de Monaco » et du « Concert des jeunes » partiellement compensés par la prise en charge des dépenses de sécurité mises en œuvre à l'occasion des trois grands-prix automobiles.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une très légère évolution de - 29 K€ portant le montant total inscrit à 27,6 M€ (soit - 0,1 %).

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une augmentation de + 8,5 M€ portant les crédits inscrits à 42,4 M€ (soit + 25,2 %).

Ainsi, au titre des manifestations sportives, l'augmentation de + 8,9 M€ (soit + 34,1 %) est due à la hausse de la subvention allouée à l'Automobile Club de Monaco pour les épreuves sportives automobiles compte tenu des mesures sanitaires limitant le nombre de spectateurs.

Concernant les subventions, celle allouée au Yacht Club de Monaco est minorée de - 240 K€ compte tenu de l'annulation de nombreuses compétitions.

S'agissant des Subventions Diverses, celles-ci diminuent de - 60 K€ compte tenu de la restitution d'une partie des crédits alloués, d'une part, au Comité d'Organisation du Challenge Rainier III en raison principalement du report de la Coupe Prince Albert II en 2022, et, d'autre part, à Spécial Olympics Monaco en raison de la crise sanitaire.

2.5 – Domaine économique

Au Budget Rectificatif, ce domaine connaît une majoration de ses inscriptions de + 10,9 M€ (soit + 30 %) portant le montant total inscrit à 47,3 M€ contre 36,4 M€ au Budget Primitif 2021.

Au niveau des subventions du Domaine économique, plusieurs évolutions des crédits inscrits sont opérées, se traduisant par une hausse de + 26,6 %, soit + 7,4 M€.

Ainsi, une inscription de 9,2 M€ est réalisée au titre des « mesures Covid », pour permettre la poursuite des mesures sanitaires et sociales d'accompagnement.

Les crédits dédiés aux « Études économiques » augmentent, quant à eux, de + 679 K€ compte tenu principalement d'honoraires de mission d'assistance pour les études relatives aux opérations de promotion immobilière.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la « Participation Gare » sont en hausse de + 186 K€ compte tenu des opérations de maintenance des réseaux ferroviaires.

La subvention allouée à Monaco Boost connaît également une hausse de + 150 K€ compte tenu du contexte sanitaire ne permettant pas de mettre à disposition des occupants 100 % des postes en espace de travail partagé et donc d'engranger les revenus initialement prévus.

Parallèlement, l'inscription relative à la coordination des transports en commun est en diminution de - 2,7 M€ en raison de l'ajustement des dépenses liées à l'accroissement de l'offre TER (- 2,7 M€) compte tenu du décalage des négociations avec la Région et de la signature de la convention avec la S.N.C.F. pour la mise aux normes ERTMS des rames TER pour l'amélioration du cadencement des trains.

On note, également, la diminution de - 140 K€ des crédits dédiés à la communication compte tenu d'un ajustement des crédits dédiés à la communication numérique.

S'agissant des manifestations à caractère économique, on relève la hausse de + 3,6 M€ de la subvention d'Exploitation du Grimaldi Forum compte tenu des pertes de recettes induites par la crise sanitaire avec l'annulation de congrès sur le premier semestre 2021.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une légère minoration de - 253 K€ (soit - 0,9 %) portant les crédits inscrits à 27,8 M€.

B - Dépenses d'équipement, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2021 d'équipement et d'investissements qui s'élève à 707,6 M€ présente une augmentation de + 13,2 %, soit + 82,3 M€ par rapport à l'inscription primitive.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2021-196 du 12 mars 2021 s'élèvent à 38,3 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2021 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 746 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 120,6 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (625,4 M€), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 30,8 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- *Acquisition d'immeubles* : + 5 M€, soit + 14,3 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les reports de crédits s'élèvent à 139 K€.

- *Travaux d'équipement* : + 73,5 M€, soit + 13,8 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les reports de crédits s'élèvent à 30,80 M€
- *Matériel d'équipement* : + 3,8 M€, soit + 6,5 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les reports de crédits s'élèvent à 7,39 M€.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

1 – Acquisitions d'immeubles

Une majoration des crédits de + 5 M€ est inscrite au regard des préemptions déjà réalisées depuis le début de l'année 2021.

2 – Travaux d'équipement

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse de + 73,5 M€, soit + 13,8 %.

Avec un montant de reports de crédits de 30,8 M€ sur l'exercice 2021, les crédits de paiement s'élèvent à 636,5 M€ à comparer aux 532,2 M€ du Budget Primitif.

Il est à noter l'ajustement à la hausse de plusieurs opérations :

- ◆ Les travaux d'« aménagement du Larvotto » nécessitent une majoration de + 16,7 M€ des crédits qui s'explique par l'accélération globale des travaux afin d'ouvrir à partir de l'été 2021 une partie du parvis plus importante qu'il n'était initialement prévu ainsi que la quasi-totalité des locaux commerciaux et d'activités ;
- ◆ La réalisation du programme de construction d'équipements publics sur l'îlot Pasteur requiert des crédits supplémentaires sur l'exercice 2021 de + 12 M€ afin d'ajuster, d'une part, les prévisions de facturation sur certains macro-lots et, d'autre part, les avances forfaitaires des corps d'états techniques et secondaires ;
- ◆ Les crédits inscrits pour les « Opérations Testimonio II et II bis » sont également en hausse de + 10,6 M€ pour la prise en charge de travaux supplémentaires ;
- ◆ Une inscription rectificative de + 10 M€ pour la « Réhabilitation/Reconstruction du Cap Fleuri » est nécessaire pour régler l'ensemble des travaux du CAP 2 dont la livraison en 2021 est maintenue ;

- ◆ Un abondement à hauteur de 10 M€ du compte de dépôt dédié aux travaux de construction du nouvel hôpital est prévu au Budget Rectificatif 2021 (+ 10 M€) ;

- ◆ L'avancement des travaux de l'opération « entrée de ville - Jardin Exotique » s'accompagnant d'une modification de l'échéancier de règlement du contrat entraîne une inscription supplémentaire d'un montant de + 5,5 M€ ;

- ◆ Les crédits dédiés aux « Gros travaux Stade Louis II » se trouvent majorés de + 5 M€ en raison de la prise en compte de travaux d'aménagement de la salle Gaston Médecin en vue de la prochaine saison de basket et aux exigences de l'Euroleague, compétition pour laquelle le club de la Principauté s'est qualifié ;

- ◆ S'agissant de la rénovation du « Centre Commercial de Fontvieille » pour lequel un programme de rénovation est à présent défini, les crédits se trouvent majorés de + 4,6 M€ afin de démarrer la phase des études préliminaires nécessaires à la juste définition de la ou des solutions répondant à ce programme, l'objectif étant de procéder au dépôt du permis de construire du parking du Centre Commercial sous l'avenue Albert II avant la fin de l'année 2021 ;

- ◆ Des opérations de confortement d'ouvrages au niveau des falaises et des faux rochers du Jardin Exotique modifient les inscriptions primitives de + 3,6 M€ pour la « Remise en état et entretien des ouvrages d'art » ;

- ◆ Une inscription rectificative de + 2,1 M€ pour l'extension du Grimaldi Forum est nécessaire en raison de la décision d'engager les reprises d'études et les travaux de démolition/terrassement dès 2021 ;

- ◆ Le maintien à niveau de l'actuel C.H.P.G. est majoré de + 2,1 M€ afin de prendre en compte des dépenses de travaux décalés sur 2021 avec la crise sanitaire ainsi que des adaptations de chantier induites par celle-ci.

Ces hausses ont été relativisées par les ajustements de crédits à la baisse en raison de révisions d'échéanciers d'études et de travaux :

- ◆ Une inscription rectificative de - 5,4 M€ est réalisée pour les opérations domaniales intermédiaires, ajustant l'inscription aux crédits nécessaires à la seule opération « Picapeira » ;

- ◆ Suite à une révision de l'échéancier des travaux de diverses opérations de rénovation, de remise aux normes sécuritaires ou de création de structure, les crédits alloués aux « Travaux SMBP - Bâtiments Publics » sont minorés de - 536 K€ ;
- ◆ Il en est de même pour les nouvelles opérations d'entretien et d'amélioration de bâtiments conduites par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics. En effet, leurs crédits sont revus à la baisse de - 1,7 M€ avec pour principales évolutions, les révisions d'échéanciers de dépenses d'études et de travaux relatifs à la surélévation de la caserne des pompiers de la Condamine et l'aménagement des nouveaux locaux de la Direction de l'Environnement, les autres évolutions concernant de légers ajustements ;
- ◆ Un ajustement des crédits inscrits à hauteur de - 1 M€ est également opéré pour la réparation des ouvrages maritimes et portuaires compte tenu de la nouvelle planification du phasage des travaux de réparation des piles des Spélugues.

3 – Matériel d'équipement

Une augmentation de + 3,8 M€ (soit + 6,5 %) porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 61,9 M€, auxquels s'ajoutent 7,39 M€ de report de crédits.

- La principale inscription concerne la transition numérique pour laquelle un montant complémentaire de + 3 M€ est demandé au Budget Rectificatif 2021. Ainsi, l'inscription primitive est revue à la hausse en raison de dépenses supplémentaires, d'une part, pour le projet de refonte du Système d'Information Budgétaro-Comptable (SIBC) et pour divers projets mis en œuvre pour gérer la crise sanitaire et, d'autre part, pour le renfort des équipes de la Division Maintenance Applicative et du Centre de service ;
- Comme chaque année, une écriture rectificative est réalisée pour les « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du financement des investissements relatifs au Grand Prix 2020 réalisés par l'A.C.M. (521 K€), une somme équivalente étant inscrite également en recettes.

III – COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR -

Des inscriptions modificatives affectent douze Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 184.521.500 € au Budget Primitif à un solde débiteur de 185.549.500 € au Budget Rectificatif.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

Comptes de commerce :

Une inscription rectificative de + 467 K€ en dépenses est réalisée sur le C.S.T. « Développement des approvisionnements en eau », tenant compte de l'ajustement du montant reversé par l'État en recettes ainsi que des dépenses supplémentaires nécessaires sur les réseaux d'adduction d'eau induites par la tempête Alex. Une inscription rectificative en recettes de + 150 K€ est également réalisée afin de revoir les hypothèses prudentes de consommations d'eau du Budget Primitif, notamment pour prendre en compte l'organisation des trois Grands Prix 2021 et les niveaux de consommations constatés en début d'exercice.

Comptes de produits régulièrement affectés :

Le C.S.T. « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'État grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectifiée de + 9,2 M€ en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2021.

Le C.S.T. « Fonds vert national » est majoré en recettes de + 5,7 M€ correspondant, d'une part, au reversement, sur ce C.S.T., du solde de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (T.I.C.F.E) aux fins de remboursement à la S.M.E.G. du fait de la diminution du coût de la parité tarifaire (baisse du coût d'achat de l'électricité en 2020 suite à la pandémie) et, d'autre part, de la contribution liée à la convention S.M.E.G./État assise sur l'ancienne C.S.P.E. du fait des économies réalisées par la S.M.E.G. sur la fourniture d'électricité compte tenu de la forte baisse des tarifs de gros pendant la pandémie.

Il est à noter, en dépenses du C.S.T. n° 82.30 « Fonds vert national », une inscription rectificative de + 12 M€, réalisée afin de permettre la reconstitution d'un virement de crédits de 12 M€ réalisé, en avril 2021, en faveur du C.S.T. « Plan relance Covid ».

Le C.S.T. « Fonds dépendance » fait l'objet d'une inscription de - 1 M€ en recettes, compte tenu de la décision de réduire l'abondement de ce compte au regard des sommes déjà disponibles.

Le C.S.T. « Plan relance Covid » est majoré de + 22,8 M€ en dépenses afin de permettre :

- La prise en charge de la poursuite des mesures de soutien dans le cadre de la crise sanitaire (C.T.T.R., C.A.R.E, E.P.C.P., Centre Covid,...) ;
- Par ailleurs, le montant du plan de relance au titre du Fonds Blanc permettant de soutenir l'activité du bâtiment et de la construction en Principauté, est également porté de 20 M€ à 20,8 M€ nécessitant l'inscription de + 0,8 M€ supplémentaires en dépenses ;
- Enfin, le Fonds Rouge et Blanc, permettant de soutenir le commerce local et la consommation en Principauté est porté de 10 M€ à 15 M€.

Les recettes du C.S.T. « Plan relance Covid » sont, quant à elles, en hausse de + 9,2 M€, compte tenu de l'abondement réalisé à partir de l'article « Mesures Covid ».

Comptes d'avances :

Les dépenses du C.S.T. « Avances COVID » sont majorées de + 3,5 M€ portant le budget à 13,5 M€ afin de permettre la poursuite des avances faites aux sociétés non cotisantes au titre du C.T.T.R.. Les recettes de ce même C.S.T. « Avances COVID » sont, quant à elles, majorées de + 14,3 M€.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'État :

Le C.S.T. « Avances dommages » présente une inscription rectificative de - 333 K€ en dépenses concernant les sinistres des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, la baisse significative des dépenses de relogement étant partiellement compensée par les autres surcoûts attendus sur cette opération.

Comptes de prêt :

Le C.S.T. « Aide Nationale au Logement », qui retrace l'avance des frais d'entrée dans les lieux (caution, frais d'agence) des nouvelles locations, présente une inscription rectificative de + 1,6 M€ en dépenses au regard des dépenses constatées en début d'exercice 2021.

* *

*

PROJET DE LOI

Article 1

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2021 par la Loi n° 1.504 du 23 décembre 2020 sont réévaluées à la somme globale de 1.717.776.600 € (État « A »).

Article 2

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2021 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 1.726.622.100 €, se répartissant en 1.018.986.200 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 707.635.900 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

Article 3

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 106.508.600 € (État « D »).

Article 4

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2021 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 292.058.100 € (État « D »).

ETAT "A" BG3802 (EUROS) TABEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT				
A - DOMAINE IMMOBILIER	253 784 100	4 701 400	258 485 500	
B - MONOPOLES	83 663 500	-6 850 400	76 813 100	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	42 042 600	-741 100	41 301 500	
2) MONOPOLES CONCEDES	41 620 900	-6 109 300	35 511 600	
C - DOMAINE FINANCIER	132 572 500	58 146 000	190 718 500	
	470 020 100	55 997 000	526 017 100	
CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS				
	35 786 600	-440 100	35 346 500	
	35 786 600	-440 100	35 346 500	
CH.3-CONTRIBUTIONS				
1) DROITS DE DOUANE	40 000 000	-1 400 000	38 600 000	
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	172 712 000	20 500 000	193 212 000	
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	638 800 000	174 700 000	813 500 000	
4) BENEFICES COMMERCIAUX	110 100 000	0	110 100 000	
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 001 000	0	1 001 000	
	962 613 000	193 800 000	1 156 413 000	
	1 468 419 700	249 356 900	1 717 776 600	
	TOTAL ETAT "A"		1 717 776 600	

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE				
CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	13 100 000		13 100 000	
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 390 000		2 390 000	
CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 875 000		6 875 000	
CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	629 600		629 600	
CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCIER	155 000		155 000	
CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	27 337 000		27 337 000	
	50 486 600		50 486 600	
	50 486 600		50 486 600	50 486 600

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUEES				
CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 674 500	- 75 000	5 599 500	
CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	332 500		332 500	
CH.3 -CONSEIL D'ETAT	46 000	30 000	76 000	
CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	295 800		295 800	
CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	802 700	- 32 200	770 500	
CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 362 800		1 362 800	
CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MER	507 000	15 000	522 000	
CH.8 -CONSEIL DE LA MER	9 000		9 000	
	9 030 300	- 62 200	8 968 100	8 968 100
	9 030 300	- 62 200	8 968 100	8 968 100

ETAT "B" BG3800 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES				
A) MINISTERE D'ETAT				
CH.1 - MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	5 848 900	- 160 000	5 688 900	
CH.2 - DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMERIQUES	1 199 000		1 199 000	
CH.3 - INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	496 000	- 185 000	311 000	
CH.4 - DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5 726 200	- 53 500	5 672 700	
CH.5 - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 834 600	1 190 000	4 024 600	
CH.6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	931 000		931 000	
CH.7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	7 648 500	- 220 000	7 428 500	
CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 592 000		1 592 000	
CH.9 - SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC-ADMINISTRATIVE	338 000	- 110 000	228 000	
CH.10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 098 900	- 60 000	1 038 900	
CH.11 - DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	5 425 200	846 000	6 271 200	
CH.12 - DIRECTION DES SERVICES NUMERIQUES	1 305 000		1 305 000	
CH.13 - INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	466 000		466 000	
	34 909 300	1 247 500	36 156 800	
B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION				
CH.15 - CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 528 000	- 115 000	2 413 000	
CH.16 - POSTES DIPLOMATIQUES	11 916 800	- 164 600	11 752 200	
CH.17 - DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	957 200		957 200	
CH.19 - DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	921 000		921 000	
	16 323 000	- 279 600	16 043 400	

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR				
CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 579 400		1 579 400	
CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 260 800		7 260 800	
CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	33 838 300	- 200 000	33 638 300	
CH.23 -THEATRE DES VARIETES	381 700		381 700	
CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES	1 038 500	34 000	1 072 500	
CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	610 200		610 200	
CH.26 -CULTES	2 493 100		2 493 100	
CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	9 887 600	- 228 300	9 659 300	
CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 352 000	250 000	8 602 000	
CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 321 600	150 000	9 471 600	
CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	3 089 400		3 089 400	
CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 985 000		1 985 000	
CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 680 300	170 000	1 850 300	
CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 688 200		1 688 200	
CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 726 500		6 726 500	
CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 083 600		1 083 600	
CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	992 800		992 800	
CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	840 900		840 900	
CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 010 600		1 010 600	
CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	274 100		274 100	
CH.43 -EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 114 600		1 114 600	
CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 729 500	285 000	12 014 500	
CH.47 -INSTITUT DU PATRIMOINE	461 300		461 300	
CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 654 100	174 000	9 828 100	
CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	909 000		909 000	
	118 003 100	634 700	118 637 800	

ETAT "B" BG3800 (EUROS)
TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE				
CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 764 000		1 764 000	
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 325 600		1 325 600	
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	659 800		659 800	
CH.53 -SERVICES FISCAUX	2 985 000	- 110 000	2 875 000	
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	2 008 000	- 55 000	1 953 000	
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 378 800	- 55 000	3 323 800	
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	10 441 800	- 385 000	10 056 800	
CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	15 517 000	- 967 000	14 550 000	
CH.60 -REGIE DES TABACS	5 594 400	- 477 600	5 116 800	
CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 822 500	- 371 300	2 451 200	
CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	688 000		688 000	
CH.63 -CONTROLE DES JEUX	556 000		556 000	
CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 425 600	1 081 600	3 507 200	
CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	648 100	29 000	677 100	
	50 814 600	- 1 310 300	49 504 300	
E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE				
CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 653 000	- 80 000	1 573 000	
CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	1 665 800		1 665 800	
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	1 941 300		1 941 300	
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 001 000	143 000	2 144 000	
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	166 000		166 000	
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 718 500		1 718 500	
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	315 900		315 900	
CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	270 300		270 300	
CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 189 800		4 189 800	
	13 921 600	63 000	13 984 600	

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME				
CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 777 500	- 150 500	2 627 000	
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	4 800 500	340 000	5 140 500	
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	17 478 800		17 478 800	
CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 874 200		1 874 200	
CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	22 568 900	- 224 000	22 344 900	
CH.87 -AVIATION CIVILE	2 725 400	- 520 500	2 204 900	
CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 309 000		2 309 000	
CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 760 500		1 760 500	
CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 055 500		1 055 500	
CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	2 201 900	- 110 000	2 091 900	
	59 552 200	- 665 000	58 887 200	
G) SERVICES JUDICIAIRES				
CH.95 -DIRECTION	2 651 100	60 000	2 711 100	
CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	8 206 900		8 206 900	
CH.97 -MAISON D'ARRET	3 317 800		3 317 800	
	14 175 800	60 000	14 235 800	
	307 699 600	- 249 700	307 449 900	307 449 900

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.				
CH.1 -CHARGES SOCIALES	120 539 000	128 600	120 667 600	
CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	26 080 000	490 000	26 570 000	
CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	9 331 200	- 739 000	8 592 200	
CH.4 -TRAVAUX	6 708 500		6 708 500	
CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 268 700		1 268 700	
CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	39 970 000		39 970 000	
CH.7 -DOMAINE FINANCIER	286 500	50 000	336 500	
	204 183 900	- 70 400	204 113 500	
	204 183 900	- 70 400	204 113 500	204 113 500

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.5 - SERVICES PUBLICS				
CH.1 -ASSAINISSEMENT	28 400 000	1 641 000	30 041 000	
CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 780 000	- 200 000	3 580 000	
CH.3 -EAUX	1 615 000	100 000	1 715 000	
CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	10 339 900	2 695 400	13 035 300	
CH.5 -COMMUNICATIONS	220 000		220 000	
	44 354 900	4 236 400	48 591 300	
	44 354 900	4 236 400	48 591 300	48 591 300

ETAT "B" BG3800 (EUROS)

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES				
I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS				
CH.1 -BUDGET COMMUNAL	56 820 900		56 820 900	
CH.2 -DOMAINE SOCIAL	53 970 600	27 768 700	81 739 300	
CH.3 -DOMAINE CULTUREL	9 981 800	177 600	10 159 400	
	120 773 300	27 946 300	148 719 600	
II-INTERVENTIONS				
CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	27 047 100	- 28 500	27 018 600	
CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	48 941 000	1 107 900	50 048 900	
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	34 560 200	8 502 000	43 062 200	
CH.7 - DOMAINE SPORTIF	7 804 500	- 355 000	7 449 500	
	118 352 800	9 226 400	127 579 200	
III-MANIFESTATIONS				
CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	46 887 600	13 241 100	60 128 700	
	46 887 600	13 241 100	60 128 700	
IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME				
CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	27 802 400	7 385 400	35 187 800	
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 014 500	- 253 000	27 761 500	
	55 816 900	7 132 400	62 949 300	
	341 830 600	57 546 200	399 376 800	
TOTAL ETAT "B"	957 585 900	61 400 300	1 018 986 200	1 018 986 200

ETAT "C" BG3803 (EUROS) TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CREDITS OUVERTS
 AU TITRE DU BUDGET D'EQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS				
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	91 067 500	11 700 000	102 767 500	
CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	16 580 000	3 955 000	20 535 000	
CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	58 400 000	16 859 500	75 259 500	
CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	18 617 900	- 883 000	17 734 900	
CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	242 120 000	15 645 000	257 765 000	
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	30 487 000	7 756 200	38 243 200	
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	28 628 500	5 521 300	34 149 800	
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	94 467 000	2 114 000	96 581 000	
CH.9 -INVESTISSEMENTS	35 000 000	15 000 000	50 000 000	
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	10 000 000	4 600 000	14 600 000	
TOTAL ETAT "C"	625 367 900	82 268 000	707 635 900	707 635 900

ETAT "D" BG3804 (EUROS)

COMPTES SPECIAUX DU TRESOR - EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021		MAJORATIONS OU DIMINUTIONS		RECTIFICATIF 2021	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 000 000	3 000 000	-151 000	396 000	849 000	3 396 000
81-COMPTES DE COMMERCE	3 860 000	4 755 000	573 000	256 000	4 433 000	5 011 000
82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	210 250 000	40 277 000	34 800 000	23 124 000	245 050 000	63 401 000
83-COMPTES D'AVANCES	18 482 000	16 480 000	3 500 000	15 200 000	21 982 000	31 680 000
84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	15 802 100	1 680 000	-333 000	0	15 469 100	1 680 000
85-COMPTES DE PRETS	2 660 000	1 340 600	1 615 000	0	4 275 000	1 340 600
TOTAL ETAT "D"	252 054 100	67 532 600	40 004 000	38 976 000	292 058 100	106 508 600

II. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE DU CONSEIL NATIONAL

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI, N° 1046, PORTANT FIXATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2021 - RECTIFICATIF

M. Balthazar SEYDOUX.-

Merci, Monsieur le Président.

Le projet de loi, n° 1042, portant Budget Rectificatif pour l'exercice 2021 a été déposé au Conseil National le 30 juin 2021. Son étude a donné lieu à la préparation, en Commission des Finances et de l'Économie Nationale, de 54 questions, qui ont été adressées au Gouvernement, le 14 juillet 2021. Le Gouvernement a communiqué ses réponses à l'Assemblée le 2 août 2021 et ces dernières ont été débattues en Commission Plénière d'Étude, le 7 septembre 2021. À la suite des échanges avec le Gouvernement, lors de cette séance privée, un nouveau projet de Budget Rectificatif a été déposé au Conseil National le 17 septembre 2021. Sur la base de ce projet de loi, le présent rapport a été adopté en Commission des Finances et de l'Économie Nationale, le 23 septembre 2021.

En liminaire, votre Rapporteur se doit de rappeler le contexte dans lequel le Budget Primitif 2021 a été étudié et voté, afin d'éclairer la position du Conseil National sur ce Budget Rectificatif. Au moment de l'examen du Budget Primitif 2021, déposé sur le bureau du Conseil National le 6 octobre 2020 et voté le 17 décembre suivant, la crise sanitaire était encore aigüe. La Principauté ne disposait pas alors de vaccins. Des mesures de restrictions étaient encore en vigueur à Monaco, notamment un couvre-feu et la fermeture de certaines activités. Il était donc très difficile d'anticiper la situation sanitaire et économique à venir au cours de l'année 2021.

Dans ce cadre, les Conseillers Nationaux ont voulu donner à l'État tous les moyens financiers pour faire face à l'urgence sanitaire et limiter l'impact économique et social de la pandémie. Pour cela, les élus ont voté un Budget Primitif doté d'importantes sommes, en accordant au Gouvernement une large flexibilité dans la gestion de ces Fonds, au travers, notamment, de Comptes Spéciaux du Trésor.

Près d'un an plus tard, la situation est tout à fait différente.

En effet, aujourd'hui, Monaco est en meilleure capacité pour répondre à la pandémie, tant d'un point de vue structurel, qu'en raison de l'expérience acquise ces dix-huit derniers mois et de la vaccination massive de la population résidente. Il peut être rappelé, qu'au moment de la rédaction du présent rapport, plus de 75 % de la population de plus de 12 ans a reçu au moins une dose de vaccin. Sur le volet économique, également, les indicateurs sont favorables. En effet, l'été 2021 a été globalement positif. Les chiffres des rentrées de TVA, notamment commerciale, indiquent une tendance à la reprise et les recettes au premier semestre dépassent déjà le milliard d'euros, en progression de 12,9 % par rapport au mois d'août de l'année dernière. Pour l'essentiel, la Principauté a su protéger ses salariés et ses entreprises, en grande partie grâce au Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR), aux différentes aides proposées et en particulier à celles allouées par la Commission d'Accompagnement de la Relance Économique (CARE).

Ce tour d'horizon ne serait pas complet sans évoquer le contexte international, qui est globalement à la reprise. Pour les principaux organismes économiques internationaux (FMI, Banque Mondiale, OCDE, BCE), les prévisions de croissance mondiale pour l'année 2021 sont en forte hausse et les résultats du premier semestre confirment le rebond économique de l'ensemble des pays européens. De nombreux États ont déjà amorcé un mouvement de sortie de crise et la reprise est bien engagée dans les pays qui sont les partenaires économiques naturels de la Principauté.

Ces considérations démontrent, s'il le fallait, que le contexte dans lequel les élus examinent le présent Budget Rectificatif 2021 est très différent de celui dans lequel ils ont voté le Budget Primitif.

Forte de ces éléments, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale souhaite que le Budget Rectificatif soumis au vote du Conseil National soit le reflet de la réalité de cette reprise économique et, plus largement, que l'État envoie un message positif aux entrepreneurs, aux investisseurs et, plus généralement, à tous ceux qui contribuent à l'activité économique de la Principauté.

Votre Rapporteur souligne que le Budget Rectificatif initialement présenté par le Gouvernement ne reflétait pas, pour les élus, la prise en compte de ce contexte, en affichant même des prévisions de recettes inférieures à celles de 2020 et des prévisions de dépenses liées aux mesures contre la COVID-19 surévaluées, au regard de l'évolution positive de la situation. Cela se traduisait, au global, par un déficit ramené de -114,5 M€ au Budget Primitif 2021 à -71,5 M€, au Budget Rectificatif initial. Il convient néanmoins de préciser que le Gouvernement avait établi ce Budget Rectificatif initial dans les premiers mois de l'année 2021 et qu'il avait été déposé au Conseil National le 30 juin dernier. Or, son examen intervient après la saison estivale, à un moment plus proche de la fin de l'exercice, qui permet de disposer d'une estimation au plus près de la réalité économique.

Pour ces raisons, à l'occasion des débats en séance privée, les élus ont demandé au Gouvernement qu'il réévalue ses estimations, tant par une hausse des recettes, que par la baisse de certaines estimations de dépenses leur semblant surévaluées, afin que le Budget Rectificatif examiné ce soir soit davantage en adéquation avec la situation actuelle. Dans ce contexte et sensible aux arguments des élus, le Gouvernement a déposé, le 17 septembre 2021, un nouveau projet de loi, dans lequel le déficit de l'exercice 2021 a été réévalué à -8,8 M€.

À ce titre, les Conseillers Nationaux tiennent à saluer la réactivité et la qualité du travail du Département des Finances et de l'économie, en particulier de la Direction du Budget et du Trésor, qui ont œuvré, dans un temps très court, pour préparer et déposer un nouveau Budget Rectificatif plus proche de la réalité économique actuelle de la Principauté, répondant ainsi à l'attente que les élus avaient exprimée lors de la Commission Plénière d'Étude du 7 septembre 2021.

Votre Rapporteur tient à souligner que le dépôt de ce nouveau Budget Rectificatif met en exergue la nécessité de disposer de plusieurs temps de dialogue entre le Gouvernement et le Conseil National au cours de l'année, afin de bénéficier d'un meilleur suivi de l'exécution budgétaire. En complément de l'examen des budgets primitif et rectificatif, l'étude de la clôture des comptes pourrait permettre à nos Institutions d'échanger sur le contexte et les perspectives dans lesquels seront élaborés les prochains budgets. Telle est d'ailleurs l'une des raisons ayant conduit le Conseil National à voter, le 16 juin 2020, la proposition de loi n° 251, sur l'instauration d'une loi de résultat budgétaire final que le Gouvernement a accepté de transformer en projet de loi.

Les échanges entre le Gouvernement et le Conseil National en séance privée ont également porté sur l'usage des Comptes Spéciaux du Trésor, plus souples que les articles budgétaires traditionnels, notamment en termes d'annualisation et d'affectation. En effet, en fin d'année 2020, les élus avaient accepté que des sommes importantes destinées à faire face aux besoins sanitaires, économiques et sociaux, induits par la crise de la COVID-19, soient inscrites sur des Comptes Spéciaux du Trésor. Cela a permis au Gouvernement de disposer d'une grande flexibilité et réactivité dans sa capacité à faire face aux nombreux besoins liés à ce contexte particulier. Ces comptes avaient également pour objet de financer les différents Fonds destinés à la relance (Blanc, Bleu, Rouge et Blanc). Dans le contexte de la fin de l'année 2020, c'était un choix qui privilégiait l'intérêt général du pays par rapport aux prérogatives constitutionnelles du Conseil National sur les finances publiques. Les élus l'ont donc approuvé.

Votre Rapporteur rappelle que les Comptes Spéciaux du Trésor, conformément à l'article 13 de la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, et l'article premier de l'Ordonnance Souveraine n° 4.908 du 24 avril 1972, « *retracent, en dépenses et en recettes, les opérations de caractère temporaire* » et n'ont donc pas vocation à s'inscrire dans la durée.

Le Conseil National estime aujourd'hui que Monaco n'est plus dans la même urgence, mais dans une situation qui doit s'apprécier à moyen, voire long terme, et être gérée au travers des articles budgétaires classiques.

Les élus ont donc demandé au Gouvernement de clore le Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan relance COVID ». Il ne s'agit pas de limiter l'intervention de l'État pour faire face aux besoins encore nécessaires aujourd'hui, mais d'y répondre par des inscriptions au Budget de l'État, sur lesquelles les élus peuvent pleinement exercer leurs prérogatives sur les finances publiques.

À ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler que le Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan relance COVID », créé en 2020 pour faire face à la crise, a mobilisé, en 2021, plus de 150 M€, servant à la fois à couvrir les dépenses des mesures sociales d'accompagnement, comme le CTTR, mais également, toutes celles des Fonds Blanc, Rouge et Blanc et Bleu, destinées à la relance. Dans les réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale sur le Budget Rectificatif 2021, le Gouvernement a indiqué qu'au 15 juillet 2021 :

- environ 50 % des crédits, destinés aux mesures sociales d'accompagnement, ont été consommés, soit 45,8 M€ sur un budget total de 90,5 M€ ;
- 14 % des crédits, consacrés au Fonds Bleu dédié à la relance par le numérique, ont été consommés, soit 2,8 M€ sur un budget total de 20 M€ ;
- 28,7 % des crédits, destinés au Fonds Blanc, qui vise à soutenir l'activité du bâtiment et de la construction, ont été consommés, soit un peu plus de 7 M€, sur un budget total de 24,5 M€ ;
- 45 % des crédits, consacrés au Fonds Rouge et Blanc, qui a pour objectif de soutenir le commerce local et la consommation, ont été mandatés, soit 7,48 M€, sur un budget total de 16,5 M€.

Concernant les mesures d'accompagnement économique et social, les aides aux entreprises et le CTTR en particulier, la position des élus n'a pas varié : il faut continuer à aider les entreprises, commerces, artisans et salariés, pour ceux dont la situation le justifie encore. La taille de Monaco le permettant, il faut le faire au cas par cas, notamment dans le cadre de la CARE. Par ailleurs, votre Rapporteur invite le Gouvernement à tout mettre œuvre pour assurer l'efficacité des Fonds, dont l'ensemble des acteurs économiques doit pouvoir disposer et d'en rendre l'accès le plus simple possible. Les sommes doivent être utilisées pour répondre aux demandes justifiées d'ici la fin de l'exercice 2021 et le Compte Spécial du Trésor 82.33 clos à l'occasion de la clôture de l'exercice 2021.

Votre Rapporteur souhaite également aborder les dépenses liées au Compte Spécial du Trésor 82.30 « Fonds Vert National ». La Commission des Finances et de l'Économie Nationale relève, qu'au 30 août 2021, 45,62 % des sommes disponibles ont été mandatés, soit 39,6 M€ sur un budget total de 86,8 M€. En outre, dans le détail communiqué par le Gouvernement dans le cadre des questions de la Commission sur le Budget Rectificatif, celle-ci note que près de 60 % des sommes déjà dépensées fin juillet ont eu pour objet le financement d'infrastructures et d'équipements, tels que la boucle thalassothermique ou la pergola du Larvotto. Bien qu'en plein accord avec le Gouvernement sur la nature de ces investissements, les élus s'interrogent sur la méthode de financement de ces projets. Comme il a déjà été fait mention dans ce rapport, les Comptes Spéciaux du Trésor n'ont pas vocation à être utilisés pour des investissements structurels. Aussi, les Conseillers Nationaux, soucieux du respect des règles en vigueur,

demandent au Gouvernement que, désormais, ce type de dépenses soit inscrit au titre de la section 7, « Dépenses d'équipement et d'investissements », du Budget de l'État. Pour autant, les élus formulent le souhait que le Gouvernement renforce les mesures d'aide et de relance par le Fonds Vert, comme les primes exceptionnelles pour les voitures électriques ou les subventions pour la rénovation.

Le Conseil National, depuis le début de la crise, s'est mobilisé pour relayer auprès du Gouvernement les préoccupations et attentes légitimes des Monégasques et des résidents de la Principauté et formuler des propositions précises et concrètes, dans le cadre notamment du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, instauré par S.A.S. le Prince Souverain. À l'occasion des 40 réunions qu'il a tenues au jour de l'adoption du présent rapport, ce Comité a démontré toute son efficacité, en rendant optimales les relations institutionnelles entre le Gouvernement et le Conseil National, afin de prendre les meilleures mesures pour faire face aux conséquences de la pandémie. Votre Rapporteur rappelle que depuis le début de cette crise, les élus œuvrent, dans l'union nationale et l'unité des Institutions, pour l'adoption des décisions les plus équilibrées possibles et les plus adaptées aux spécificités de la Principauté. Ainsi, après avoir protégé les acteurs économiques lors des phases aigües de la crise, notamment lors des périodes de confinement ou de fermetures de certaines activités, l'État doit maintenant leur permettre de se projeter vers l'avenir. Monaco doit continuer à s'adapter à un contexte évolutif, au travers de ses politiques publiques.

Le présent rapport détaillera les enjeux stratégiques d'avenir pour la Principauté. Le logement, bien entendu, mais également le numérique et l'environnement, qui constituent des axes majeurs de développement pour la Principauté. Seront également évoqués les sujets de la qualité de vie, de la mobilité, de l'éducation, du sport et de la culture, ainsi que le domaine social, qui participent ensemble à l'excellence monégasque.

Votre Rapporteur en vient à présent à l'examen chiffré des recettes et des dépenses de ce Budget Rectificatif 2021.

Les recettes, qui dans le cadre du Budget Primitif 2021, avaient été évaluées à 1,468 Mds d'€, sont désormais estimées à 1,717 Mds d'€.

Elles enregistrent une progression de 17 % par rapport au Budget Primitif 2021. Votre Rapporteur tient à souligner, qu'à ce jour, la situation comptable de l'État montre de nombreux signes positifs. La réévaluation des recettes par le Gouvernement semble ainsi mieux correspondre à la tendance constatée lors du premier semestre qui vient de s'écouler.

Celle-ci provient principalement de la réévaluation des recettes de T.V.A. (hors T.V.A. immobilière et compte de partage), pour un montant de + 145,5 M€, des recettes de T.V.A. immobilière, pour un montant de + 31 M€ et des recettes du domaine financier, pour un montant de + 58,1 M€.

Concernant les recettes de T.V.A., la Commission des Finances et de l'Économie Nationale tient à souligner que l'estimation de 638,8 M€, formulée lors du Budget Primitif 2021, était largement sous-évaluée, compte tenu du résultat de 804,1 M€, enregistré à la clôture 2020, année de grave crise qui marquera l'histoire. Ainsi, le Budget Rectificatif, que nous examinons actuellement, tient compte de ce réajustement avec une inscription à 813,5 M€. Votre Rapporteur attire l'attention sur le fait, qu'au 30 août 2021, les recettes collectées étaient très supérieures à celles de l'année précédente, de plus de 12,9 %. Plus positif encore, les recettes de T.V.A enregistraient de bons résultats, attestant de la reprise de l'activité en Principauté, en progression de 6,4 % en août 2021 par rapport à l'année précédente. De plus, cette reprise continuera de s'appuyer sur des rentrées financières toujours soutenues, liées à la poursuite des grands chantiers en Principauté.

En ce qui concerne l'activité immobilière, la Commission souligne la réévaluation à la hausse, de 20 M€, des recettes des droits de mutation. Marqueur de la santé économique de Monaco, votre Rapporteur constate qu'elles s'établissent à plus de 105 M€ au 30 août 2021, en progression de 37,24 % par rapport à l'année dernière.

La baisse constatée des revenus de l'Impôt sur les Bénéfices (ISB) reflète, du fait du décalage de la collecte d'une année sur l'autre, les difficultés rencontrées par les entreprises en 2020. L'ISB est estimé à 110 M€ dans ce Budget Rectificatif, alors qu'il était de près de 160 M€ à la clôture de l'exercice 2020. Globalement, compte tenu du niveau déjà élevé des recettes enregistrées ainsi que des signes de reprise, les recettes totales de l'année 2021 devraient excéder celles de 2020.

Concernant la situation des sociétés concessionnaires, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale constate la révision, à la baisse, de la redevance de la Société des Bains de Mer (SBM) de 2,5 M€, qui tient compte des recettes réelles de l'exercice 2020/2021. Ces dernières intègrent donc l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de la société, en particulier dans le secteur des jeux. Les élus formulent le souhait que toutes les actions marketing et commerciales puissent être mises en œuvre afin de relancer au plus vite ce secteur. À ce sujet, ils regrettent l'échec, face à un autre investisseur, de la tentative d'achat d'un casino à Londres, qui représentait pourtant une opportunité stratégique exceptionnelle, à un prix très inférieur à sa valeur réelle de marché. Cela aurait donc également constitué une excellente opération financière pour la société. Le Conseil National demande au Gouvernement de s'interroger sur les dysfonctionnements qui ont conduit à cet échec, afin que cela ne se reproduise plus. Il demeurera donc particulièrement attentif aux opportunités de développement des activités de la SBM, notamment à l'international. En effet, le savoir-faire, l'expertise et la marque de la société doivent se développer au-delà de nos frontières.

D'un point de vue patrimonial, l'État continue de transférer les actions de la SBM toujours détenues au budget de l'État vers le Fonds de Réserve Constitutionnel, comme en ont convenu le Gouvernement et le Conseil National. À ce titre, il faut signaler que l'évolution à la hausse du cours de l'action de la société permet de réévaluer l'inscription budgétaire relative à ce transfert de plus de 40 M€ par rapport au Budget Primitif.

Toujours concernant les sociétés concessionnaires, la Commission relève la baisse des revenus liés à l'activité de la S.A.M. d'Exploitation des Ports de Monaco. La révision de -1,8 M€ reflète la perte d'activité due à la pandémie de la COVID-19. Les élus rappellent, à ce sujet, que Monaco a, depuis plusieurs années, mis en œuvre une stratégie d'investissement dans les ports, avec notamment ceux de Vintimille, Cap d'Ail et, plus récemment, Rome, qui devrait générer de nouvelles ressources à moyen terme sur l'activité portuaire.

Enfin, le Gouvernement a procédé à un nouvel ajustement de -675.000 € de la redevance versée par Monaco Télécom à l'État monégasque, pour s'établir à 5,2 M€ en recul de 33 % par rapport à la clôture de l'exercice 2020. Monaco Telecom reste le troisième contributeur en termes de recettes parmi les monopoles concédés. De plus, il peut être rappelé que l'État monégasque n'est pas uniquement

le client de Monaco Télécom, mais qu'il en est aussi actionnaire. À ce titre, votre Rapporteur note les importants dividendes qui seront perçus en cette fin d'exercice 2021, pour un montant de près de 16 M€, au titre du revenu des valeurs mobilières. Dans le Rapport que le Gouvernement a transmis au Conseil National, en accompagnement du Budget Rectificatif 2021, il explique que ce versement exceptionnel se fait sur la base d'un niveau de trésorerie disponible. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale, tout en se félicitant de la bonne santé économique de Monaco Telecom, s'interroge sur le fait que cette recette n'ait pas été anticipée lors du dépôt du Budget Rectificatif initial.

Votre Rapporteur souhaite rappeler que dans le cadre du renouvellement de la concession de service public de l'opérateur, intervenu au mois de mai dernier, les élus ont obtenu que des tarifs préférentiels, comparables à ceux actuellement en cours dans le Pays voisin soient proposés aux Monégasques et résidents de longue durée, pour l'accès à la fibre. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale tient également à saluer l'engagement de l'opérateur de baisser de 50 % ses tarifs pour les professionnels et entreprises sur 3 ans. En outre, le Conseil National sera représenté dans le Comité de Suivi du Plan Industriel de Monaco Télécom, nouvellement créé, et veillera à ce que ces engagements soient tenus. Ces avancés sont d'importance.

S'agissant des dépenses de ce Budget Rectificatif, elles s'établissent à 1,726 Mds d'€, en hausse de 143,6 M€, soit + 9,1 % par rapport au Budget Primitif 2021. Les principaux postes de dépenses sont en augmentation. La Commission des Finances et de l'Économie Nationale note une hausse de 615 à 619 M€ du budget de fonctionnement, soit un peu plus de 0,6 %, une augmentation de 341 à 399 M€ des dépenses d'interventions publiques, soit 16,8 %, et une augmentation de 625 à 707 M€ des dépenses d'équipement et d'investissements, soit 13,2 %. Ces dernières représentent 41 % des dépenses de l'État.

Le logement, préoccupation majeure des Monégasques, constitue une part importante des dépenses d'équipement et d'investissements. Votre Rapporteur souhaite exprimer sa satisfaction de constater que, malgré une année 2020 extrêmement compliquée pour la bonne tenue des chantiers, les délais de livraison du Plan National pour le Logement seront globalement tenus.

Afin de permettre une entrée dans les lieux des attributaires de ces logements dans des délais plus courts, en particulier compte tenu des longs temps d'attente actuels pour certains foyers monégasques liés à la pénurie de logements, et dans les meilleures conditions, le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés pour l'organisation de Commissions d'attribution et de visites par anticipation, notamment, par la mise à disposition d'appartements témoins. De plus, dans le même but d'accélérer et de faciliter l'entrée dans les lieux des futurs locataires, le Gouvernement a accepté la proposition des élus que les appartements des opérations de grande envergure en cours, Testimonio II, Testimonio II bis et Palais Honoria, soient livrés équipés d'une cuisine. À ce sujet également, les élus attendent du Gouvernement une approche permettant l'achat de ces équipements au juste prix, notamment lorsque l'opération immobilière est déléguée à un promoteur.

Votre Rapporteur rappelle que plus de 600 appartements seront livrés d'ici la fin 2023, selon le calendrier suivant :

- Testimonio II, avec 181 appartements, dont la livraison est prévue au dernier trimestre 2022 ;
- Testimonio II bis, avec 167 appartements, dont la livraison est prévue au second trimestre 2023. Les deux opérations « Testimonio » représentent un coût global de 577 M€, dont près de la moitié est financée sous la forme de cession de droits à bâtir pour le promoteur ;
- Surélévation des Mélézes, composée de 14 appartements, dont la livraison est prévue au premier trimestre 2023, pour un coût de 17 M€, réhabilitation de l'immeuble incluse ;
- Palais Honoria, avec 65 appartements, dont la livraison est prévue au premier trimestre 2023, pour un coût de 85 M€ ;
- Villa Carmelha, avec 25 appartements, dont la livraison est prévue au second trimestre 2023, pour un coût de 36 M€ ;
- Grand Ida, avec 160 appartements, dont la livraison est prévue fin 2023, pour un coût de 320 M€.

Afin d'accompagner ces livraisons, qui vont engendrer une augmentation du parc domanial de plus de 15 %, les élus ont sollicité du Gouvernement un renforcement des moyens humains de l'Administration des Domaines, en charge de ces logements, et de la Direction de l'Habitat, en charge des attributions.

La Commission des Finances et de l'Économie Nationale estime, en effet, que le service public du logement domanial doit être en mesure de répondre au mieux et au plus vite aux demandes légitimes qui lui sont soumises. Déjà aujourd'hui, malgré la qualité des personnels et leurs efforts indéniables, qui ne sont absolument pas en cause, de trop nombreux monégasques nous expriment leur insatisfaction sur les délais de réponse beaucoup trop longs et un service qui ne répond pas toujours aux besoins. La demande du Conseil National vise également à préserver l'image du service public vis-à-vis des usagers. Il est regrettable, qu'alors que l'État investit des centaines de millions d'euros dans les constructions domaniales, il ne décide pas de la création de quelques postes pour assurer une plus grande réactivité dans leur gestion, dégradant ainsi la perception que nos compatriotes ont de la politique du logement. Alors que, comme cela vient d'être évoqué, le nombre de logements va augmenter de 15 %, la création d'un seul poste à l'Administration des Domaines, prévue par le Gouvernement, est très insuffisante, voire dérisoire. Les élus réitérent donc ici leur souhait de voir ces Services renforcés de manière significative, afin de garantir leur efficacité.

De même, mais plus en amont, il est essentiel pour les élus de finaliser le renforcement des équipes de la Direction des Travaux Publics et la réorganisation de celle-ci. En effet, le contrôle et le suivi des chantiers sont cruciaux à la bonne tenue des délais et des coûts, ainsi qu'à la préservation de la qualité de vie des résidents. Certes, le processus de réorganisation et de recrutement du personnel nécessaire est en cours, mais, après plusieurs années, il est désormais temps qu'il aboutisse. Les élus attendent des résultats concrets.

Toujours dans le domaine de l'investissement foncier de l'État, votre Rapporteur rappelle que le Conseil National a voté, le 21 juillet 2021, la loi destinée à sauvegarder le secteur protégé, issu d'une Proposition de loi de notre Assemblée.

En complément, votre Rapporteur souhaite évoquer le projet de foncière d'État que les élus ont eu l'occasion d'aborder avec le Gouvernement. Cette société, qui serait détenue à 100 % par l'État, aurait notamment pour vocation le logement des Enfants du Pays. Elle aurait à la fois pour objet de développer des opérations de promotions immobilières en vue de produire des logements pour les Enfants du Pays et d'assurer la gestion de ce patrimoine immobilier. En outre, les élus ont évoqué lors de la Séance Publique extraordinaire du 21 juillet 2021, la possibilité de commercialiser une partie des surfaces construites,

afin de rendre l'opération « neutre » pour les finances publiques. De plus, il s'agirait aussi d'un outil financier qui permettrait à l'État de valoriser au mieux les terrains dont il dispose et de s'assurer d'importantes recettes futures pour le Budget National, grâce à la commercialisation d'une partie des mètres carrés des constructions à venir. Pour se faire, les élus demandent au Gouvernement de réunir les professionnels de la construction, en particulier les promoteurs immobiliers afin d'échanger sur les modalités de ce projet.

Par ailleurs, votre Rapporteur insiste sur la nécessité de renforcer la politique de préemption de l'État, afin que celle-ci soit encore plus active. Les élus sont bien entendu prêts à doter le Gouvernement des budgets nécessaires à cette fin.

Concernant la qualité de vie, les élus constatent que différentes initiatives ont été prises pour réduire l'impact des chantiers sur le quotidien des résidents, comme le Conseil National n'a cessé de le demander depuis le début de notre mandat. Votre Rapporteur évoquera, notamment, l'exemple de la « Villa Carmelha », construite sans grue avec une technologie innovante. Les élus considèrent que l'État doit continuer de mettre en œuvre les meilleures solutions pour limiter les nuisances. En effet, la reprise très dynamique de l'activité, que votre Rapporteur a mentionnée dans ses propos liminaires, occasionne une augmentation des nuisances dans certains quartiers. La préservation de la qualité de vie des résidents est aussi importante que la qualité matérielle ou environnementale du bâti. Par exemple, les élus rappellent qu'ils ont obtenu du Gouvernement le remplacement des fenêtres anciennes, par des fenêtres permettant une meilleure isolation phonique, pour les locataires des Caroubiers, des Eucalyptus et des Mélèzes, fortement impactés par les chantiers à proximité. Ils souhaitent la poursuite de cette initiative à chaque fois qu'elle est nécessaire, en amont du démarrage des chantiers. Ils invitent également le Gouvernement à poursuivre ses actions d'information et de transparence par l'organisation régulière de réunions avec les locataires fortement impactés par des chantiers lourds dans leur immeuble ou à proximité.

Outre les opérations liées au logement, le budget des dépenses d'équipement et d'investissements comprend plusieurs projets structurants en cours, qui permettront une modernisation globale de notre pays. Pour ne citer que les plus importants, qui seront achevés à moyen terme :

- l'Îlot Pasteur, dont la livraison est prévue en 2024, a fait l'objet d'une réévaluation de dépenses à la hausse de 12 M€. Il accueillera le Collège, la médiathèque, l'espace Leo Ferré, et un immeuble dédié à l'accueil de services de l'État. La finalisation de ce projet est également essentielle dans la mesure où elle conditionne le début de la transformation du Centre Commercial de Fontvieille, autre projet majeur très attendu par les commerçants et résidents de la Principauté ;
- le Complexe balnéaire du Larvotto, dont la livraison anticipée d'une partie du parvis, de la crèche et de l'École Bleue, a occasionné une majoration de 16,7 M€ de dépenses. Livré en grande partie fin juin, il devrait être achevé à la fin de l'année 2021 ou au début 2022 ;
- le Nouvel Hôpital, qui devrait accueillir ses premiers patients en 2025, pour un achèvement à l'horizon 2030 ;
- le Cap Fleuri, qui a fait l'objet d'une inscription supplémentaire de 10 M€, dans le but de livrer le « Cap 2 » en 2021.

Votre Rapporteur tient également à mentionner l'augmentation de 5,5 M€ pour l'avancement des travaux de l'opération « entrée de ville – Jardin Exotique », et la majoration de 5 M€ en raison de l'aménagement de la salle Gaston Médecin en vue de l'Euroligue. L'officialisation de la tenue de la compétition à Monaco, qui était souhaitée par le Conseil National, constitue une excellente nouvelle qui réjouira tous les supporters. Il rappelle que les montants qui viennent d'être énoncés ne sont qu'une partie de l'investissement global de l'État dans ces opérations, ces dernières étant financées sur plusieurs années, au travers du Plan Triennal d'Équipement. Pour ces raisons, les élus restent vigilants quant au suivi de ces opérations, afin d'éviter tout retard ou dérapage des coûts. Votre Rapporteur relève que les ajustements apportés au Budget Rectificatif 2021, concernant par exemple le Larvotto et l'Îlot Pasteur, se chiffrent en dizaines de millions d'euros. Aussi, les élus réitèrent leur demande au Gouvernement d'avancées concrètes et significatives dans le pilotage des chantiers publics : maîtrise des délais, respect des budgets, limitation des nuisances et livraison d'équipements publics de qualité.

Au travers des questions sur le Budget Rectificatif 2021, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale a interrogé le Gouvernement sur les demandes d'indemnisation présentées par les

promoteurs afin de compenser les contraintes dues aux restrictions sanitaires, qui ont impacté les opérations. De ce point de vue, comme pour l'ensemble des acteurs économiques de la Principauté, il est normal que l'État compense en partie les pertes dues aux décisions que ce dernier a dû prendre pour faire face à la situation sanitaire. Néanmoins, le Conseil National demande au Gouvernement d'être attentif à ce que les compensations accordées soient équilibrées, équitables et raisonnables au regard des restrictions subies par les professionnels concernés.

En outre, votre Rapporteur réaffirme la demande du Conseil National relative à la modernisation des règles de passation des marchés publics. Dans ses réponses, le Gouvernement a informé les élus de la mise en service, au dernier trimestre 2021, d'une plateforme numérique afin de diffuser les appels d'offres. Pour les élus, il s'agit d'un premier élément qui participera à une plus grande transparence en la matière.

Néanmoins, votre Rapporteur souhaite réaffirmer l'attachement des Conseillers Nationaux au maintien de la priorité aux entreprises monégasques dans l'attribution des marchés publics, notamment en donnant une valeur législative aux règles du *vade-mecum*. Plus largement, les élus ont eu l'occasion à plusieurs reprises de rappeler qu'ils considèrent que les règles encadrant les marchés publics devraient être fixées dans la loi. À ce sujet, notre Assemblée demeure dans l'attente de la réponse du Gouvernement à ses 6 courriers des 9 octobre 2019, 25 février, 8 juillet et 29 septembre 2020, 18 mars et 8 juillet 2021, concernant d'une part, le projet de loi, n° 988, relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics et, d'autre part, les dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 7.264 du 20 décembre 2018, réglementant les marchés de l'État. Dans ses réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale, le Gouvernement a indiqué qu'il répondrait au Conseil National d'ici la fin de l'année. Les élus attendent que cette échéance soit tenue.

Toujours concernant les inscriptions des investissements au titre de la section 7 du budget, votre Rapporteur rappelle l'importance du maintien à niveau de l'hôpital actuel. Afin de pourvoir aux travaux nécessaires, une somme de plus de 12 M€ est inscrite au Budget Rectificatif, en progression de 20 % par rapport au Budget Primitif. Les élus soutiennent ces investissements indispensables pour assurer la qualité des soins et de l'accueil des patients, dans l'attente de la livraison du Nouvel hôpital. Ils saluent l'annonce de la création prochaine d'une unité dédiée

aux adolescents dans le Service de Psychiatrie, qu'ils espèrent voir enfin se concrétiser.

Concernant les travaux du Bel Air, devant se dérouler à proximité immédiate de l'hôpital, le Gouvernement a fait connaître, dans le cadre de la Commission Plénière d'Étude Grands Travaux du 5 juillet 2021, l'ensemble des mesures prises pour la protection du CHPG et les techniques de construction qui seront employées pour limiter les nuisances. Les élus seront attentifs au déploiement de ces mesures. Ils demandent, au Gouvernement, le calendrier détaillé des travaux de cette opération, en relevant que le coût du relogement des locataires s'élève à 6,2 M€ par an. Ils insistent, là encore, sur l'importance du bon déroulement du chantier et sur la tenue des derniers délais annoncés, déjà en retard par rapport à la date initialement prévue au lancement du Plan National pour le Logement qui était alors 2023.

Concernant le domaine de la santé, votre Rapporteur relèvera que la pandémie de la COVID-19 a renforcé la place de celle-ci dans les priorités des résidents. Monaco dispose déjà d'infrastructures d'excellence, qui ont démontré leur capacité à faire face durant les moments les plus intenses de la crise. Les élus souhaitent, d'ailleurs, saluer à nouveau l'engagement sans faille des personnels de l'ensemble des établissements de soins qui ont lutté quotidiennement contre la COVID-19, en particulier au pic de la crise.

Cette période a montré l'efficacité des outils numériques mis au service de la santé. On peut citer la télémédecine ou la prise de rendez-vous en ligne, par exemple. Le Conseil National encourage le Gouvernement à continuer de proposer aux résidents de la Principauté des services numériques en matière de santé. Le Portail Monaco Santé, lancé il y a quelques mois, constitue une bonne base. Selon les élus, une communication renforcée sur ce portail d'e-santé devrait être mise en œuvre, à la fois par le Gouvernement et par les professionnels concernés, afin d'en développer l'usage et, à terme, d'y inclure des services supplémentaires.

Dans le cadre de la prise en charge de la dépendance, le Gouvernement a indiqué, dans son Programme Gouvernemental d'Action pour l'année 2021, qu'une plateforme « Autonomie », dédiée à l'aide au maintien à domicile, était actuellement à l'étude. Le Conseil National, favorable à la mise en œuvre de solutions qui rendent la vie de nos séniors plus confortable, en particulier les plus fragiles d'entre eux, demande au Gouvernement un calendrier concret de la mise en œuvre de cette mesure.

Enfin, attentifs au bien-être de nos aînés, les Conseillers Nationaux ont toujours soutenu la construction de nouvelles maisons de retraite pour répondre aux besoins d'aujourd'hui et encore plus de demain. Votre Rapporteur rappelle qu'il est nécessaire de disposer, déjà, d'un établissement supplémentaire à l'horizon 2025, selon les évaluations du Gouvernement. À l'occasion de la Commission Plénière d'Étude consacrée aux Grands Travaux du 5 juillet 2021, le Gouvernement a confirmé la construction d'un nouvel EHPAD dans le quartier de Monte-Carlo, entre l'avenue de Grande-Bretagne et la rue du Portier. Les élus sollicitent du Gouvernement des précisions sur le calendrier de cette opération. Ils rappellent, par ailleurs, leur souhait de construction d'une autre structure d'accueil pour personnes âgées dépendantes, dans le quartier de l'Annonciade. Cet établissement permettrait ainsi une répartition des structures sur l'ensemble du territoire et une plus grande proximité de nos séniors avec leur famille. Plus largement, votre Rapporteur réitère la demande des élus de disposer d'informations complémentaires sur les projets du Gouvernement pour le futur quartier de l'Annonciade.

Concernant le développement du numérique, la crise de la COVID-19 a été un puissant accélérateur, avec l'essor du télétravail, du téléenseignement, du e-commerce ou de la visioconférence, pour ne citer que quelques exemples. Ces pratiques, nées de la nécessaire adaptation à une situation exceptionnelle, sont, en quelques mois, largement entrées dans les usages.

Le Conseil National estime nécessaire de poursuivre la stratégie d'investissement et d'incitation à la transformation numérique. Il est pleinement convaincu de l'intérêt d'accompagner les acteurs économiques dans leur transformation numérique. Au-delà du Fonds Bleu, dont les mesures sont temporaires, les élus demandent au Gouvernement de pérenniser un dispositif de soutien financier aux entreprises pour leur développement dans ce domaine. Ils demandent au Gouvernement de prévoir les sommes correspondantes dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2022.

Du point de vue législatif, votre Rapporteur insiste sur la nécessité de disposer d'un cadre juridique adapté pour que cette transition numérique aboutisse. Dans le cadre des travaux qui avaient été menés par la Commission pour le Développement du Numérique et suite à l'adoption des différentes lois, notamment relatives à la Principauté numérique et aux offres de jetons, votre Rapporteur rappelle au Gouvernement qu'il s'était engagé à revenir vers notre Assemblée

sur deux sujets : celui des prestataires de services sur actifs numériques et celui du « bac à sable réglementaire ». Ce dernier permettrait de donner leur chance à des projets innovants, tout en les plaçant sous la supervision d'une autorité. Les élus ont par ailleurs une nouvelle fois sollicité le Gouvernement, en ce qui concerne les 14 textes réglementaires encore à publier, en application de la loi n° 1.428 du 17 décembre 2019, pour une Principauté numérique.

Dans le même sens, il est important que le Gouvernement dépose auprès du Conseil National l'adaptation du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), d'autant que ce texte complexe nécessitera aussi de la part du Conseil National un travail conséquent d'étude.

D'une manière générale, les élus demandent une nouvelle fois au Gouvernement que les textes d'application des lois votées soient publiés dans des délais raisonnables. En effet, il est de plus en plus fréquent, notamment en raison de la technicité sans cesse croissante de la matière juridique, que certaines dispositions législatives, pour être pleinement applicables sur le plan pratique, nécessitent l'édiction de dispositions réglementaires. Le temps nécessaire à l'élaboration de ces dispositions réglementaires est conséquent et affecte l'effectivité des dispositions législatives votées par le Conseil National, lequel s'attache par ailleurs à examiner les textes qui lui sont soumis avec diligence, compte tenu des ressources et des contraintes qui sont les siennes. Aussi le Conseil National prend note de l'engagement pris par le Gouvernement, par lettre reçue le 1^{er} juillet 2021, de veiller à ce que les textes réglementaires soient élaborés parallèlement aux dispositions législatives qu'ils ont vocation à appliquer. Il ne pourra véritablement être satisfait que lorsque des résultats concrets pourront être constatés. Une telle méthodologie, conjuguée à la communication transparente de la substance desdits textes d'application lors de l'étude du projet de loi par le Conseil National, sont de nature à fluidifier et optimiser le processus législatif.

S'agissant de la transition énergétique, autre enjeu majeur d'avenir pour la Principauté, votre Rapporteur s'attachera en particulier à la question de la mobilité.

En effet, les transports routiers demeurent le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre, générateur d'importantes nuisances impactant la qualité de vie des résidents de la Principauté. Il en résulte un besoin toujours plus urgent d'accélérer notre transition vers de nouvelles mobilités.

Depuis le début de la mandature, les élus sollicitent une révision de l'organisation des transports en bus, afin de disposer d'un service plus incitatif pour les usagers, notamment résidents et salariés. Dans le « Monaco en chiffres 2021 » publié par l'IMSEE, on constate la baisse constante du nombre de passagers des autobus depuis plusieurs années. Alors qu'il était de 6,8 M€ en 2016, il est de 6,5 M€ en 2019, soit une baisse de fréquentation de près de 100.000 passagers par an. Le constat est sans appel. Pour le Conseil National, il est indispensable de revoir l'organisation de nos transports urbains, afin d'augmenter les fréquences et amplitudes horaires, de mieux synchroniser les feux de circulation pour rendre les bus prioritaires aux carrefours, et d'optimiser les parcours. Il est important aussi d'anticiper la desserte des futurs grands équipements. De plus, selon les élus, la mise en œuvre de la gratuité des autobus serait une mesure incitative qui pourrait inverser la tendance à la baisse de l'usage des transports en commun. C'est pourquoi ils ont demandé la réalisation d'un test, qui a été acceptée sur le principe par le Gouvernement. Le lancement de cette expérimentation a cependant été reporté en raison de la pandémie. Le Conseil National, en dernier lieu, a sollicité le Gouvernement sur l'éventuelle période envisagée pour ce test et ses modalités. Rappelons que les élus demandent que ce test soit réalisé sur une durée suffisamment longue, à un moment de l'année correspondant à une activité « normale » et sur l'ensemble des lignes, afin que les résultats de celui-ci soient pertinents. Par ailleurs, les élus ont bien pris note de l'échéancier communiqué pour l'électrification de la flotte des bus, qui s'achèverait donc en 2030, même si le Gouvernement annonce que les bus les plus fréquemment utilisés passeront à l'électrique d'ici 2025. Néanmoins, ils invitent le Gouvernement et la Compagnie des Autobus de Monaco à accélérer ce calendrier.

Le transport public est, bien entendu, une part essentielle de notre mobilité interne, mais il doit s'inscrire dans une réflexion globale de notre environnement urbain, notamment en anticipant les constructions de logements, publiques et privées, les transformations de voiries et, bien entendu, en mettant en place toutes les mesures incitatives à l'utilisation du transport collectif au lieu du véhicule individuel.

Ce tour d'horizon ne saurait être complet s'il ne prenait pas en compte le déplacement des salariés pendulaires en Principauté, concernant lequel le Gouvernement indiquait, lors de la Commission Plénière d'Étude du 23 juillet 2019 sur la mobilité, qu'il génère un trafic motorisé important, en augmentation

de 1,1 à 2 % par an. À ce titre, la solution réside en partie dans la construction de parkings relais aux entrées de Monaco. Cela est notamment le cas du Parking d'Entrée de Ville Ouest Supérieur (EVOS), au Jardin Exotique, qui, associé à des dessertes d'autobus et à la future Galerie des Salines devrait réduire le trafic automobile. Pour que ce dispositif soit pleinement efficace, les élus appellent de leurs vœux la construction d'un nouveau parking dans le quartier de Saint Roman, à l'entrée Est de Monaco, en plus de celui dit de Testimonio, dont la capacité ne sera pas suffisante pour répondre à cet objectif de parking relais efficace. Cet effort, doit se conjuguer avec la poursuite des travaux d'aménagement de la Moyenne Corniche, notamment la reconfiguration du giratoire de l'hôpital, l'aménagement de la bretelle d'autoroute A500 vers l'A8, la trémie du carrefour dit du Bautugan et l'optimisation du carrefour supérieur d'accès à la Grande Corniche à Cap d'Ail, ainsi que la réalisation de l'opération de la Brasca qui comprend une zone de stationnement et une liaison expresse vers la Principauté. Parallèlement, les élus insistent sur l'importance de renforcer les déplacements non motorisés, notamment en train. Ils formulent ainsi le souhait que la fréquence des TER soit portée, dans les meilleurs délais, à 6 par heure et par sens.

Les Conseillers Nationaux expriment leur déception suite à l'appel d'offres infructueux pour la mise en œuvre d'une navette maritime entre Nice et le Port de Cap d'Ail. Ce projet, demandé par les élus depuis 2018, pourrait constituer une alternative supplémentaire à l'utilisation de la voiture. À cet égard, le Conseil National demande au Gouvernement de tout mettre en œuvre, auprès de la Métropole Nice-Côte d'Azur qui en pilote le lancement, pour que ce projet aboutisse. Ils rappellent que l'idée d'une navette maritime entre Nice et Cap d'Ail a fait l'objet de nombreux débats entre le Gouvernement et le Conseil National et que son principe a été acté. Notre Assemblée attend donc que les engagements du Gouvernement en la matière soient tenus et demande une information régulière des avancées de ce projet et des détails de sa mise en œuvre. Enfin, et toujours au sujet de la mobilité, votre Rapporteur se doit d'exprimer la perplexité des élus devant le nombre d'applications qui doivent simplifier la mobilité interne à Monaco. *CityMapper*, *MonaPass*, *Mobee*, *Autobus de Monaco* et *PBSC* pour *Monabike*, cinq applications sont disponibles pour un territoire de 2,2 km². Pour les élus, une fusion de ces services dans une seule application serait nécessaire afin d'en garantir l'efficacité.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer la situation du commerce. Alors que dans le pays voisin, de nombreux commerces ont été fermés pour raison sanitaire, le choix monégasque de maintenir la plupart des activités ouvertes, associé à l'accompagnement financier de l'État lorsqu'il était nécessaire, a permis de préserver notre tissu commercial. Parmi les mesures extrêmement efficaces pour soutenir celui-ci, on citera la prime Carlo à l'attention des fonctionnaires, agents et retraités de l'État, de la Commune et hospitaliers. À ce titre, les élus se réjouissent de la reconduite en fin d'année 2021 du dispositif, selon les mêmes modalités que l'année dernière. Cette initiative permet de garantir que cette prime soit exclusivement dépensée dans des commerces de Monaco, et donc, d'injecter immédiatement ces sommes dans l'économie locale. La prise en charge, par l'État, des frais de transaction et du *cash-back*, normalement à la charge des commerçants, rend l'opération très attractive pour ces derniers, et les rentrées de TVA induites par l'opération en compensent l'essentiel des coûts, hors prime elle-même.

Votre Rapporteur en vient au sujet de l'éducation, de la jeunesse et des sports et tient à relever les avancées dans ce domaine, fruit des échanges de notre Assemblée avec le Gouvernement. À ce titre, les élus réaffirment leur attachement au bien-être des jeunes en Principauté, notamment dans le milieu scolaire. C'est pourquoi, les Conseillers Nationaux confirment leur volonté de voir le projet de loi, n° 1036, relative à la lutte contre le harcèlement et la violence en milieu scolaire, adopté lors de cette session.

En ce qui concerne le domaine de l'éducation, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale souhaite qu'une attention particulière soit portée à la mise à jour et l'élargissement de la liste des « Très Grandes Écoles » permettant de mieux accompagner les familles dans ces parcours d'excellence particulièrement onéreux. Les élus demandent également au Gouvernement la mise en place d'une salle d'étude, existante ou à créer, qui pourrait accueillir les étudiants avec une amplitude horaire élargie. Sur ces sujets ils attendent des réponses du Gouvernement.

S'il est important de veiller aux bonnes conditions d'études de nos jeunes, il importe également que Monaco offre des espaces de loisir. À cet égard, les élus prennent acte que le bowling qui se trouvait au NiBox, dont la destruction est déjà effective, sera bien réinstallé dans un autre lieu, encore à définir. Les élus resteront vigilants quant à la tenue de cet engagement et sollicitent une information régulière à ce sujet.

Toujours concernant la jeunesse, votre Rapporteur salue la qualité du travail du Conseil National des Jeunes qui œuvre actuellement à l'élaboration de propositions concrètes pour l'amélioration de leur cadre de vie, qui seront prochainement publiquement présentées en mars 2022.

Par ailleurs, les élus soutiennent la progression de la part de produits issus de l'agriculture biologique dans les menus des établissements préscolaires et scolaires. Le Conseil National demande au Gouvernement d'aller au-delà du niveau actuel de 40 %.

Autre élément clé dans le bien-être, le sport fait partie des sujets auxquels les élus attachent une attention particulière. Ces derniers mois, les Conseillers Nationaux n'ont pas manqué de faire part de leur inquiétude et d'alerter sur la situation de certaines associations sportives, particulièrement impactées par la crise de la COVID-19. Ils relèvent que les montants accordés au titre du mécanisme de compensation de pertes de recettes prévu dans le cadre du Fonds Rouge et Blanc s'élèvent seulement à 55.300 €. Le Conseil National demande plus d'ambition et de moyens dans cette politique de soutien.

Concernant la culture, le Gouvernement a indiqué qu'au regard de la situation budgétaire et sanitaire, la programmation de la Nuit Blanche n'a pas été retenue en 2022. Il a également expliqué que le projet « Art et culture » envisagé au Fort Massena n'a pas été, à ce jour, validé dans son principe. Les échanges à l'occasion de ce Budget Rectificatif permettront d'aborder ces deux sujets.

La capacité de l'État monégasque à surmonter la crise résultant de la pandémie de la COVID-19 a démontré, une nouvelle fois, la force du modèle institutionnel, politique, économique et social de Monaco. Notre pays a su mettre en œuvre les mesures permettant de traverser cette crise en limitant les conséquences, tant sur le plan sanitaire, que social et économique. Nous sommes aujourd'hui dans une situation qui nous permet d'envisager l'avenir avec davantage de confiance et d'optimisme. D'ailleurs, la révision du déficit du Budget Rectificatif par le Gouvernement, lors du second dépôt de celui-ci, confirme cette tendance.

Pour conclure, votre Rapporteur souhaite insister sur les priorités du Conseil National, dans le cadre de ce Budget Rectificatif 2021 :

- Les élus restent attentifs au respect des délais de livraison des opérations du Plan National pour le Logement ;
- Ils demandent la clôture du Compte Spécial du Trésor 82.33 « Plan de relance COVID » à la fin de l'exercice 2021. Votre Rapporteur rappelle qu'il s'agit d'un ajustement technique. En effet, les élus restent convaincus de la nécessité d'aider les acteurs économiques encore impactés par la crise et de soutenir la relance. Ils demandent au Gouvernement que les dépenses correspondantes soient inscrites dans des articles budgétaires et non plus dans des Comptes Spéciaux du Trésor ;
- Ils souhaitent qu'une attention accrue soit portée à la maîtrise des coûts et des délais, ainsi qu'à la qualité des équipements livrés pour l'ensemble des opérations de construction publiques. De plus, le Gouvernement doit poursuivre les efforts engagés pour préserver la qualité de vie des résidents, notamment en recherchant toutes les solutions innovantes pour limiter les nuisances induites par ces travaux ;
- Ils souhaitent que l'État continue et renforce son engagement dans le développement de l'économie du numérique et qu'il mette en œuvre des initiatives nouvelles pour attirer des entreprises dans ce domaine, inciter à la création d'entreprise, développer notre arsenal législatif et poursuivre la création d'infrastructures et de réseaux pour que la part du numérique dans l'économie monégasque augmente substantiellement ;
- Ils attendent du Gouvernement qu'il améliore les délais de publication des textes d'application des lois votées. Il est essentiel que le temps soit le plus réduit possible entre la promulgation d'une loi et la publication des Ordonnances Souveraines ou Arrêtés Ministériels nécessaires à son exécution, comme le Gouvernement s'y est engagé. Il en va de l'efficacité du travail législatif. Plus en amont, les élus attendent du Gouvernement qu'il apporte à notre Assemblée les éléments de réponse nécessaires à la bonne conduite de son travail législatif dans des délais raisonnables, et que le Conseil National ne soit pas contraint à de multiples correspondances sur plusieurs années. À cet égard, il attend désormais une réponse rapide aux six courriers adressés au Gouvernement concernant le projet de loi, n° 988, relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics ;

- Ils invitent le Gouvernement à donner à la population résidente une trajectoire de sortie de crise, avec des indicateurs objectifs et l'assurance de la levée des restrictions qui pèsent encore sur Monaco, dès que cela sera possible. À ce titre, ils continueront à être attentifs, au sein du Comité Mixte de Suivi du COVID-19, comme ils le sont depuis sa création en mars 2020, afin que les mesures prises soient les plus adaptées à la situation. Ainsi, l'amélioration constante des indicateurs de la crise sanitaire, notamment le taux d'incidence passé début septembre de plus de 130 à moins de 40 en quelques semaines, ainsi que la baisse constante du nombre d'hospitalisations, devraient conduire l'État à revoir les mesures prises en vue de lutter contre la COVID-19, notamment le port du masque en extérieur. De plus, les élus demandent la levée du port du masque pour les élèves d'école primaire, assis en classe à leur bureau, comme le fait, par exemple, le pays voisin dans les zones à faible taux d'incidence, ce qui est le cas à Monaco. En ce qui concerne le sport scolaire, les élus sont satisfaits que depuis la rentrée de septembre, pour les activités en extérieur, le port du masque ne soit plus obligatoire. De plus, ils souhaitent, dès que possible, que le port du masque ne soit plus imposé en intérieur, afin de favoriser une meilleure pratique sportive.

Au terme de cette lecture, votre Rapporteur invite les Conseillers Nationaux à être attentifs aux réponses apportées par le Gouvernement. Nous attendons des échanges qui vont s'ouvrir dans un instant, des avancées conformes aux demandes des élus qui sont le reflet des attentes des Monégasques et des résidents.

Je vous remercie.

* *

*

III. RÉPONSE DU GOUVERNEMENT PRINCIPAL AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE NATIONALE DU CONSEIL NATIONAL

S.E. Monsieur le Ministre d'État.-

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,
Mesdames, Messieurs.

Je tiens en premier lieu à remercier Monsieur Balthazar SEYDOUX pour la qualité de son rapport particulièrement riche et aussi pour la célérité dont il a fait preuve avec les autres membres de sa Commission pour procéder à l'étude de ce Budget Rectificatif 2021. Célérité qui est tout à fait remarquable parce que, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Rapporteur, un nouveau projet de loi a été déposé le 17 septembre dernier sur le Bureau de l'Assemblée, je reviendrais naturellement là-dessus, mais je tiens aussi à m'associer à vous lorsque vous saluez la réactivité et la qualité du travail du Département des Finances et de l'Économie, en particulier de la Direction du Budget et du Trésor. Je salue l'action du Conseiller de Gouvernement-Ministre et de Madame le Directeur du Budget et du Trésor.

Le projet de loi relatif au Budget Rectificatif est déposé chaque année le 30 juin sur le Bureau de votre Assemblée. Il est donc fondé sur les estimations de dépenses et de recettes élaborées au printemps de l'année en cours. Comme vous le savez tous, des estimations doivent être les plus précises et les plus réalistes possibles, évitez d'être trop optimistes, mais aussi, évitez d'être trop pessimistes. Exercice d'autant plus difficile, puisque les années 2020 et 2021 sont des années particulières marquées par la crise sanitaire, le travail mené fut donc particulièrement délicat. Et puis, nous avons quand même eu de bonnes nouvelles puisque nous avons eu, au cours de la saison estivale, à enregistrer un début de reprise et cela explique notamment l'écart qu'il y a entre le déficit tel qu'il figurait dans le premier texte du projet de loi déposé fin juin et celui qui a été déposé récemment, puisque aussi nous passons d'un solde déficitaire de -114,5 à -8,8 M€. C'est parce que les estimations qui ont été faites sur le volume par exemple de TVA qui ont été faites en septembre, et ne pouvaient pas l'être en juin, ont montré que nous avions une progression de + 120 M€ entre l'année 2020 et l'année 2021. Cette

TVA, à la différence de la TVA liée à l'immobilier, est, bien sûr, tout à fait liée à la situation économique. Une meilleure situation économique dans les commerces, dans les restaurants, dans les hôtels, dans les services, les grands événements, tout cela a fait que la situation s'est améliorée et que nous avons pu enregistrer ces recettes supplémentaires importantes.

La réduction de ce déficit constitue assurément un message positif que nous adressons aux entrepreneurs, aux investisseurs et à tous ceux qui exercent ou souhaitent se lancer dans une activité à Monaco. C'est aussi un message positif pour les Monégasques, pour les résidents et pour les salariés.

Cette situation plus encourageante de nos finances publiques est le résultat d'une action volontariste de l'État, pour surmonter cette épreuve sans précédent dans l'époque actuelle. Tout, je dis bien tout, a été mis en œuvre pour permettre à nos forces vives d'affronter cette période difficile, afin de mieux repartir au moment de la reprise. Y a-t-il un autre pays qui ait fait mieux ou plus que nous en la matière ?

Nous continuons d'ailleurs à soutenir les secteurs qui souffrent encore des effets de la crise, au travers notamment du CTTR, de la CARE et de l'exemption des charges patronales qui perdureront encore pendant toute l'année 2021.

Les décisions prises par Son Altesse Sérénissime le Prince Albert II, sur proposition de Son Gouvernement et en concertation avec le Conseil National, ont donc permis à la Principauté de définir sa propre stratégie. Ce fut au prix d'un effort sans précédent sur le plan budgétaire. Mais je crois comme vous que cet argent a été bien dépensé. Je dirai même, au vu des circonstances et des résultats obtenus, que nous avons su préserver nos capacités d'investissement et de soutien aux entreprises.

Ce fut aussi au prix, ne l'oublions pas, de périodes de tensions successives pour nos Services de santé, de sécurité et de secours, que je tiens, comme vous l'avez fait, Monsieur le Rapporteur, à remercier à nouveau ce soir pour leur implication et leur dévouement.

Ce fut enfin au prix d'un sens des responsabilités et de la solidarité particulièrement prononcés chez les Monégasques, les résidents, les personnels de santé mobilisés et tous ceux qui travaillent en Principauté. Je l'avais souligné l'an passé, au moment de mon entrée en fonction, que j'étais frappé par cette qualité rare. J'en ai eu la confirmation depuis. Que tous ces acteurs, toutes ces personnes, soient remerciés.

En effet, ici plus qu'ailleurs les gestes barrières ont été respectés et nous en avons récolté les fruits sur le plan épidémiologique. Il en a été de même pour le passe sanitaire, globalement très bien appliqué et accepté par les professionnels et les particuliers. Grâce à cela, la Principauté a pu asseoir sa souveraineté et conserver son propre rythme. À Monaco, les restaurants, les commerces, les salles de spectacles et de concerts sont restés ouverts en permanence.

Notre marge d'amélioration réside maintenant principalement dans le taux de vaccination, puisque nous sommes encore très loin des 90 % du taux de vaccination qui permettrait de parvenir à l'immunité collective. Après un début de campagne très encourageant, au cours des six premiers mois, une dynamique particulièrement importante, même peut-être la plus manifeste au niveau de l'Europe, avec des taux très élevés notamment pour les tranches d'âge les plus âgées – je rappelle qu'à Monaco, les plus de 75 ans ont un taux de vaccination de 90 % –, après ces résultats encourageants, force est de constater qu'un plateau a été atteint au cours de l'été, alors même que le variant delta frappait la santé des personnes plus jeunes et rendait donc nécessaires de nouvelles mesures contraignantes, dont le rétablissement de l'obligation du port du masque en extérieur.

Il me faut, ce soir, une nouvelle fois insister sur le devoir de chacun en la matière. Il s'agit d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, sachant que nous pouvons désormais mesurer toute l'efficacité du vaccin. D'ailleurs, au cours de ces dernières semaines, quasiment aucune des personnes hospitalisées dans un état grave en Principauté n'était vaccinée. Ceux qui réchappent au pire grâce à nos soignants changent d'ailleurs radicalement d'avis au sujet de la vaccination. Et il n'y a pas que le pire, c'est-à-dire la mort, il y a également les séquelles qui sont laissées, parfois plusieurs mois après, par cette terrible maladie. Chacun connaît des personnes qui ne parviennent pas à retrouver le goût et l'odorat, ce qui affecte grandement leur qualité de vie et même leur sécurité. Il existe d'autres effets qui durent et qui sont encore plus pénalisants, notamment les maux de tête et la fatigue chroniques, qui empêchent encore certains de reprendre leur travail.

Alors surtout ne minimisons pas les effets de cette pandémie dès que le taux d'incidence est à la baisse. N'oublions pas les très fortes tensions connues par nos Services de santé et cherchons plutôt à les soulager pour l'avenir.

Soyons lucides, sans une augmentation significative du taux de vaccination, nous ne pourrions pas retrouver une vie économique et sociale normale. J'encourage donc toute personne en âge de le faire à sauter le pas et à effectuer ce geste pour elle-même, mais surtout pour les autres.

Vous avez par ailleurs évoqué, Monsieur le Rapporteur, la nécessité de donner à la population une trajectoire de sortie de crise, par la levée de certaines restrictions, dont en particulier celles concernant le port du masque en extérieur, en classe d'école primaire ou pour le sport scolaire en intérieur.

Vous le savez, et nous en avons discuté ensemble dans le cadre du Comité Mixte, le Gouvernement, pour établir les propositions soumises au Prince Souverain, s'appuie sur tous les indicateurs disponibles. Sur ceux de la Principauté, bien évidemment, mais également sur ceux du Département voisin. Car nous ne sommes pas un territoire isolé et fermé. Et si aujourd'hui le taux d'incidence est un peu au-dessus de 30 en Principauté, ce qui est un résultat très favorable, je note qu'il est toujours de 84 dans les Alpes-Maritimes et de 90 au sein de la ville de Nice. Nous sommes particulièrement sensibles aux flux d'entrée qui, chaque matin, concernent plusieurs dizaines de milliers de salariés, qui résident pour la plupart dans ce Département des Alpes-Maritimes. Nous sommes également sensibles aux déplacements de nos propres résidents en dehors de la Principauté.

Vous le savez aussi, le Gouvernement consulte largement et échange très régulièrement avec les acteurs et les représentants des secteurs économiques, sociaux, culturels, sportifs et éducatifs.

Nous avons entendu toutes les demandes qui se sont exprimées, notamment les vôtres. Elles reflètent les attentes de la population et l'on ne s'y oppose pas par principe.

Nous tenons compte aussi de l'avis des experts parmi les plus autorisés notamment du Groupe Santé/Science qui est très régulièrement réuni par le Conseiller de Gouvernement-Ministre de la Santé et des Affaires Sociales. Nous sommes extrêmement attentifs à ses conseils avisés, jusqu'ici marqués du sceau de la compétence, du pragmatisme et de l'adaptation à la situation.

Nous venons d'avoir connaissance des dernières recommandations de ce Groupe et sommes en train de les examiner. Je pense qu'après avoir naturellement pris votre attache, Monsieur le Président, en tout début de semaine prochaine, nous serons en mesure de nous exprimer à ce sujet à nouveau.

Pour terminer mon propos liminaire, je voudrais dire un mot moi aussi, de la qualité de la relation institutionnelle avec le Conseil National, qu'il s'agisse de la COVID-19 en Comité Mixte, ou qu'il s'agisse également des sujets budgétaires et législatifs que nous voyons plus spécialement aujourd'hui. Je tiens à vous dire une nouvelle fois combien j'apprécie la richesse de nos échanges, dans le respect des prérogatives de chacun.

Je crois que notre dernière rencontre du 7 septembre, sur ce Budget Rectificatif 2021, est une bonne illustration, au travers des évolutions que je viens d'évoquer. Il est très important de pouvoir maintenir, surtout en cette période, un dialogue constant. Nous le faisons d'ailleurs, y compris en dehors des périodes budgétaires. Ce sera toujours le cas à l'avenir, peut-être même encore plus, puisque, comme il s'y est engagé, le Gouvernement déposera d'ici la fin de l'année sur le Bureau de l'Assemblée un projet de loi sur l'instauration d'une loi de résultat budgétaire final.

Avant d'évoquer les grands thèmes structurants du rapport, je voudrais répondre à certaines interrogations soulevées au fil de votre propos, Monsieur le Rapporteur.

S'agissant tout d'abord de l'utilisation de Comptes Spéciaux du Trésor – les CST – vous demandez la clôture à la fin de l'exercice 2021 de celui dédié au Plan de Relance COVID, et proposez que les dépenses correspondantes soient inscrites dans des articles du Budget général. Vous estimez en effet que, passée l'urgence de la crise, les membres du Conseil National doivent pouvoir exercer pleinement leurs prérogatives sur les finances publiques.

Il convient de souligner en premier lieu que, d'une manière générale, les membres du Conseil National peuvent pleinement exercer ces prérogatives sur ces comptes, puisque ceux-ci font également l'objet d'un examen et d'un vote de votre part.

Je comprends toutefois votre préoccupation et partage votre approche. Les crédits alloués au Plan de Relance COVID ont effectivement une vocation temporaire directement liée à l'urgence créée par la crise sanitaire.

C'est pourquoi, dès le Budget Primitif 2022, les inscriptions relatives aux mesures sanitaires et sociales liées à la crise seront imputées sur les articles budgétaires concernés, comme cela a été évoqué lors de la CPE sur le Budget Rectificatif 2021.

Toutefois, une clôture dès la fin de l'exercice 2021 du CST dédié au Plan de Relance COVID entraînerait une difficulté d'ordre technique, puisque les enveloppes provisionnelles de relance affectées à ce CST et approuvées par le Conseil National restent imputées sur celui-ci jusqu'à l'épuisement des crédits alloués. Ainsi, ce CST ne sera utilisé que pour solder les engagements que nous avons pris au titre du Plan de Relance. C'est pourquoi le moment n'est pas encore venu de le clôturer.

Le rapport a également abordé le Plan de Relance sous l'angle de l'état des dépenses des différents Fonds qui le composent. Avec un peu plus de recul, nous percevons mieux aujourd'hui l'importance de cette opération, lancée depuis un an en concertation avec le Conseil National. Les postes de dépenses ont été évoqués ensemble et il est vrai que certaines sommes n'ont pas été engagées à ce stade.

Nous avons d'ailleurs opéré des modifications dans le cadre de ce Budget Rectificatif qui vont dans le sens que nous souhaitons tous : assurer l'efficacité des Fonds en mettant tout en œuvre pour que l'ensemble des acteurs économiques puisse en disposer le plus simplement possible.

Ainsi, l'état des dépenses au 15 juillet mentionné par Monsieur le Rapporteur tient compte des majorations opérées au Budget Rectificatif en faveur du Fonds Rouge et Blanc et du Fonds Blanc, d'où des pourcentages de consommation relativement modestes, alors que ces deux Fonds connaissent, nous le savons tous, un grand succès.

Le Fonds Rouge et Blanc a vraiment atteint son objectif de soutien au commerce local, symbolisé par la réussite de l'opération « Carlo ». Nous reconduirons cette opération en fin d'année par l'attribution de la prime exceptionnelle sous forme de bons d'achats chez l'ensemble des partenaires. 6,5 M€ seront ainsi versés aux agents du secteur public dès le début du mois de décembre, pour être dépensés dans des commerces monégasques. Cela permettra, à la fin de cette année, d'avoir injecté dans l'économie quasiment 100 % des sommes inscrites au Fonds Rouge et Blanc.

Par ailleurs, sensible à la nécessité de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires dans un contexte de reprise de l'inflation, le Gouvernement a pris la décision de procéder à une majoration des traitements et des pensions de la Fonction Publique. Eu égard à l'avance que nous avons et que nous souhaitons conserver, cette majoration applicable au 1^{er} octobre serait de 1,3 %.

Pour en revenir au Plan de Relance et plus particulièrement au Fonds Bleu, nous nous accordons sur son caractère essentiel et stratégique dans le cadre de la transition numérique, sur laquelle je reviendrai. Nous tenons à ne pas l'amputer de ses crédits, même s'il n'a pas encore porté tous ses fruits, ce qui est tout à fait normal, car son temps de mise en œuvre ne peut être comparé à celui du Fonds Rouge et Blanc. Nous avons la conviction qu'il est un élément essentiel et durable pour renforcer la modernisation des entreprises de la Principauté et, plus généralement, notre attractivité.

Le Fonds Blanc a lui aussi apporté sa contribution à l'économie nationale, par son action en faveur du secteur du bâtiment et plus spécifiquement des petites entreprises. Force est de constater que, si des objectifs ont bien été atteints, certaines mesures n'ont pas trouvé leur public, d'où les adaptations proposées dans le cadre de ce Budget Rectificatif.

Pour ce qui concerne le Fonds Vert, enfin, inutile de rappeler son rôle stratégique dans le cadre de la transition énergétique. Je vais d'ailleurs m'y attarder un instant.

En effet, je voudrais rappeler que la création d'un CST dédié à ce Fonds Vert National a déjà fait l'objet d'échanges avec le Conseil National au moment du Budget Primitif 2018.

À cette époque, même s'il ne s'agissait pas de votre mandature et même si, Monsieur le Président, je n'étais pas encore parmi vous, il était apparu cohérent de retracer directement sur ce CST l'ensemble des dépenses en matière de transition énergétique, et quelle qu'en soit la nature : interventions publiques, opérations de travaux, acquisitions d'actifs dans le domaine des énergies renouvelables et actions de communication.

Cette solution se justifiait d'autant plus qu'il avait été convenu d'affecter en recettes de ce CST la Contribution au Service Public de l'Électricité versée par la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz (SMEG) pour le financement d'actions en faveur du développement durable. Rappelons aussi les engagements du Prince Souverain en matière de réduction des émissions carbonées dans le cadre de l'Accord de Paris.

Cette volonté commune s'était concrétisée à l'époque par la fusion de deux CST l'un qualifié « Énergie développement durable » et l'autre « Fonds Vert National », entraînant ainsi une imputation directe des dépenses sur le seul CST, Fonds Vert National.

Ce sujet impactant durablement la construction du Budget de l'État, il avait paru opportun de saisir la Commission Supérieure des Comptes, qui avait confirmé la conformité de cette méthode avec les dispositions en vigueur, indiquant qu'il était approprié d'imputer directement sur les crédits de ce CST les dépenses qu'il finance sans passer par l'intermédiaire du Budget général.

Ce mode de fonctionnement a depuis lors été retenu et mis en œuvre.

Mais, au-delà de ces considérations d'ordre budgétaire, l'important est de continuer à se doter des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs environnementaux ambitieux fixés par le Prince Souverain. À cet égard, notre Commission Plénière d'Étude du 27 septembre dernier a été particulièrement instructive et positive. Elle a confirmé, Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur, que nous avons la même approche en la matière.

J'en viens à présent à la situation des sociétés concessionnaires, et plus spécifiquement à celle de la Société des Bains de Mer.

Vous vous êtes interrogé, Monsieur le Rapporteur, sur les raisons qui n'ont pas permis d'acquérir un casino à Londres. Cette possibilité a fait l'objet d'un examen attentif.

Tel que partagé avec le Conseil National en Commission Tripartite, cette acquisition incluait d'autres établissements de jeux situés au Royaume-Uni et en Égypte. Leur reprise impliquait un investissement important de modernisation, ainsi que des discussions avec les syndicats.

De plus, le contexte n'était plus le même qu'en août 2019, puisque la SBM venait à peine de boucler un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Bien sûr, des divergences d'appréciation peuvent être relevées autour de cette décision. Mais elles ne peuvent être qualifiées de dysfonctionnements. Et la SBM demeure attentive à toute nouvelle opportunité de développement à l'international.

Parmi nos sociétés concessionnaires, vous évoquez également Monaco Telecom. Vous souhaitez savoir, Monsieur le Rapporteur, pourquoi l'important dividende perçu par l'État ne figurait pas en totalité dans le Budget Rectificatif déposé le 30 juin dernier.

Je précise à cet égard que les décisions du Conseil d'Administration n'ont été connues que postérieurement au bouclage de cette première version du Budget, c'est-à-dire mi-juillet, d'où sa prise en compte à hauteur de 16 M€ dans la deuxième version, déposée le 17 septembre.

La bonne santé de cette société, dont on peut se satisfaire, est favorisée par la diversification de ses activités à l'international. Ce choix stratégique lui a permis de mieux faire face aux difficultés engendrées par la crise sanitaire, puisque ses résultats à Monaco ont également été affectés par la diminution du *roaming* induite par la baisse du nombre de visiteurs étrangers en Principauté.

Soulignons par ailleurs la réussite du déploiement de la fibre et l'instauration de tarifs particulièrement attractifs pour les Monégasques et les Enfants du Pays.

Pour ce qui concerne les domaines de l'éducation, de la jeunesse et des sports, je commencerai par répondre à Monsieur le Rapporteur concernant un éventuel élargissement de la liste des « Très Grandes Écoles » pour favoriser le financement des études dans des filières de haut niveau.

Pour mémoire, cette liste est établie sur la base de trois classements internationaux, parmi les plus reconnus, à savoir :

- Le Classement Académique des Universités Mondiales dit Classement de Shanghai ;
- Le Classement Mondial des Universités « QS World University Rankings » ;

- Le Classement du *Times Higher Education*.

En fonction de la notation des formations supérieures dans ces classements, notre liste des « Très Grandes Écoles » est susceptible d'évoluer régulièrement.

Elle comprenait à l'origine 62 établissements. Elle en compte aujourd'hui 65 et sera périodiquement actualisée, car nous souhaitons, comme vous, donner à nos jeunes les moyens d'étudier dans les meilleurs établissements.

S'agissant par ailleurs de la mise en place d'une salle d'étude, existante ou à créer, un questionnaire sera proposé à tous les étudiants boursiers de l'année universitaire 2021/2022, afin d'en préciser le programme, en particulier en termes d'amplitude horaire.

Sur un tout autre sujet, qui concerne cette fois l'alimentation des élèves en Principauté, Monsieur le Rapporteur a fait part du souhait du Conseil National d'aller au-delà du niveau actuel de 40 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Cette préoccupation est également la nôtre, puisque nous n'en sommes pas restés aux 20 % imposés par la loi. Nous avons pu atteindre ce taux de 40 % dès septembre 2019, grâce à l'action de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS).

Les difficultés liées à la crise sanitaire au sein des établissements scolaires ont entraîné une légère pause dans cette action, mais je vous confirme que la DENJS s'attèle à augmenter ce pourcentage. Il s'agira d'ailleurs d'un volet important du renouvellement du marché de la restauration scolaire.

Par ailleurs, concernant toujours les questions de Monsieur le Rapporteur intéressant particulièrement notre jeunesse, je vous confirme que, dans la perspective de la démolition du Ni-Box, un lieu de réimplantation a été identifié au rez-de-chaussée de la ZAC Saint Antoine à Cap d'Ail, côté Marquet, à proximité immédiate de Monaco. Un appel à manifestation d'intérêt sera très prochainement publié, en vue de sélectionner le futur exploitant.

À défaut de candidats à même de retenir notre attention, l'actuel exploitant du *bowling* s'est engagé à transférer l'établissement dans ce nouveau local et à poursuivre son activité.

Pour ce qui concerne la question soulevée dans votre rapport relative au soutien à apporter aux associations et groupements sportifs qui ont souffert de la crise sanitaire, il convient tout d'abord de rappeler que nous les accompagnons grâce à ce « Fonds Rouge et Blanc ». Cela se traduit concrètement par la mise en place d'une aide visant à compenser les pertes de recettes liées aux restrictions.

Dès novembre 2020, le Gouvernement avait informé l'ensemble des associations de la Principauté de l'existence de cette aide et de la procédure à suivre pour en bénéficier. Une relance a été effectuée en juillet dernier par le Service Municipal des Sports et des Associations de la Mairie dans le cadre de la Commission Nationale des Sports.

À ce jour, plus de 100.000 € ont été versés aux associations qui ont fourni les justificatifs nécessaires. Nous continuerons à examiner avec la plus grande bienveillance les dossiers qui nous seront transmis, mais je me dois de dire que nous demeurons encore en attente de pièces justificatives de la part de certains clubs.

J'en viens à présent au domaine de la santé, et plus particulièrement à la politique de santé numérique. Cette politique constitue un axe stratégique majeur dont le développement doit effectivement être poursuivi, nous sommes entièrement d'accord avec vous, Monsieur le Rapporteur.

Le portail Monaco Santé a été l'une des premières réalisations du Gouvernement dans ce domaine. Il propose déjà un certain nombre d'outils, aussi bien à destination du grand public que des professionnels de santé. Ses contenus ne cessent d'être enrichis.

À ce titre, il est prévu d'ici la fin de l'année d'ajouter, à la prise de rendez-vous en ligne, un service de téléconsultation. Un système de messagerie sécurisée pour communiquer entre professionnels est lui déjà opérationnel.

La mise en place de ces évolutions, très attendues par les patients et les professionnels de santé, sera l'occasion de faire une communication globale de lancement. Elle sera complétée par des communications ciblées vers les patients et les professionnels de santé.

Le Département des Affaires Sociales et de la Santé et la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN) poursuivent leurs efforts pour enrôler un nombre plus important de professionnels de santé afin d'augmenter l'offre de rendez-vous sur le portail.

Pour ce qui concerne la plateforme « Autonomie », vous vous êtes interrogé, Monsieur le Rapporteur, sur les modalités de sa mise en œuvre. Rappelons tout d'abord qu'il s'agit de l'outil qui permettra à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des personnes âgées (Centre de Coordination Gérontologique, opérateurs privés de services, médecins, CHPG, Mairie) de disposer de l'information dont ils ont besoin, en fonction de leur rôle, en structurant et dématérialisant les échanges entre eux, et en leur permettant de partager l'information en temps réel. Ainsi, il permettra de mieux percevoir l'éventuelle dégradation de l'état de santé d'un patient, de gagner en réactivité collective et, par conséquent, de limiter les hospitalisations. Différents acteurs du marché ont été approchés. L'étude en cours démontre l'importance d'une solution intégrée dans l'écosystème actuel, avec notamment les établissements de santé, et compatible avec les projets à venir du « Dossier Médical Partagé ».

J'aborde à présent le premier thème structurant du rapport, priorité commune du Conseil National et du Gouvernement, je veux parler de la transition numérique. Depuis trois ans, nous avons établi une stratégie de transformation de notre économie par le numérique.

Projets d'infrastructures, nouveaux services et accompagnement obéissent à un véritable plan. Ils sont pensés pour servir l'attractivité, la croissance et la compétitivité de notre économie. Pour réussir ce plan, nous avons construit les infrastructures et les outils nécessaires à son exécution. À titre d'exemple, le *Cloud Souverain* annoncé il y a moins de deux ans est aujourd'hui une réalité, puisqu'il vient d'être inauguré.

Comme je l'ai évoqué auparavant, nous avons aussi permis aux entreprises monégasques de s'inscrire dans cette transition, à travers un programme d'aides unique : le Fonds Bleu. Plus de 250 entreprises monégasques ont bénéficié des 9 M€ déjà accordés. Ces aides ont permis la création que l'on estime à 270 emplois dans nos entreprises. Le programme *Extended Monaco* pour l'entreprise a également permis la formation de plus de 2.000 salariés au numérique, la formation étant un enjeu majeur de l'économie de la connaissance. Infrastructures, financement et formation sont les trois piliers essentiels de la transformation de nos forces vives.

Enfin, il est essentiel d'alléger la charge administrative de nos entreprises. Dans ce cadre, les progrès de la signature électronique et de l'archivage numérique seront amplifiés par la refonte du Registre du Commerce et de l'Industrie. Cette dernière permettra d'accélérer la création d'entreprises grâce à la dématérialisation des démarches vis-à-vis de l'Administration.

Ces infrastructures et services d'excellence forment autant d'atouts pour attirer de nouveaux entrepreneurs, de nouveaux investisseurs en Principauté.

L'évolution du cadre législatif numérique a également été un atout fort pour l'attractivité du pays et je tiens à remercier le Conseil National pour son apport et son soutien.

En effet, suite au vote des lois relatives à l'identité et à la Principauté numériques, vingt-et-un textes d'applications ont été publiés. Ils seront complétés par neuf autres textes sur la loi pour une Principauté numérique, d'ici au premier trimestre 2022.

Ainsi, le dispositif, déjà riche notamment des textes permettant la signature électronique, les bulletins de paye électroniques, l'archivage électronique et la numérisation, sera complété par des textes structurants, relatifs notamment à la copie fiable, au coffre-fort numérique et aux envois recommandés en ligne.

Le texte relatif à la copie fiable permettra aux entreprises de mener des projets d'archivages, afin de convertir en archives numériques, puis de détruire leur archives papiers, tout en conservant leur valeur probante. Cela va permettre des gains substantiels de surfaces, dont nous connaissons tous la valeur ici en Principauté.

Comme vous le soulignez Monsieur le Rapporteur, il est indispensable de développer une économie du numérique à Monaco. Nous sommes particulièrement vigilants quant au développement des Entreprises de Services Numériques qui constituent un atout essentiel pour accompagner la mutation digitale de nos entreprises et de l'Administration, car c'est aussi cela la souveraineté.

Par ailleurs, dans le domaine de la protection des données personnelles, essentiel à la préservation de la vie privée face au développement du numérique, je vous confirme que le projet de loi relatif au RGPD devrait être déposé sur le Bureau du Conseil National dans le courant de ce dernier trimestre 2021. C'est un texte particulièrement riche et complexe. Nous comprenons bien que son examen, comme vous l'indiquez Monsieur le Rapporteur, demandera du temps au Conseil National.

Pour rester dans le domaine de l'application des lois, je voudrais également répondre à Monsieur le Rapporteur au sujet des délais de publication des textes réglementaires. Nous avons pu prendre effectivement du retard par rapport à ces délais, mais je peux vous assurer que le Gouvernement fait tout son possible pour qu'ils soient élaborés parallèlement aux travaux relatifs aux projets de loi, afin qu'ils puissent être adoptés et applicables rapidement après la promulgation du texte. Le Gouvernement maintiendra ses efforts en ce sens et informera le Conseil National chaque fois que nécessaire de la substance des textes réglementaires.

J'aborde maintenant le deuxième grand thème de ce rapport, un thème particulièrement cher au Conseil National et au Gouvernement, je veux parler du cadre de vie et, plus particulièrement, des mesures en faveur des travaux publics et de la mobilité.

Pour ce qui concerne tout d'abord le pilotage des chantiers de l'État par la Direction des Travaux Publics, le Gouvernement considère comme vous qu'il convient effectivement de doter cette Direction des compétences supplémentaires nécessaires, d'autant que les postes demandés ont été votés par le Conseil National. Les processus de recrutement sont en cours, comme indiqué lors de notre séance privée. Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme suit cela de très près. Nous faisons tout pour attirer les profils les plus intéressants. Le recrutement d'un Directeur de Projet au sein du Pôle Santé devrait à cet égard aboutir très prochainement avec une prise de fonctions.

S'agissant de la maîtrise des coûts et des délais des chantiers publics, le Gouvernement a évoqué, dans le cadre des séances privées, l'avancement de la réorganisation de la Direction des Travaux Publics. Celle-ci se traduit par la poursuite des recrutements que je viens de mentionner, mais aussi par le déploiement de nouveaux outils informatiques pour accompagner le suivi indispensable des plannings.

Par ailleurs, une refonte de certaines procédures administratives est envisagée, pour gagner en efficacité. Mais nous devons également améliorer le travail transversal des équipes, avec pour objectifs, le bon déroulement du projet et la maîtrise des coûts et des échéances de livraison. Le processus a été engagé au sein de cette Direction. Il aboutira à améliorer la qualité du suivi des opérations, dans un contexte de charge de travail élevé qu'il faut prendre en compte.

S'agissant en outre du point soulevé dans votre rapport concernant les indemnités versées aux constructeurs travaillant sur les chantiers de l'État, les mesures sanitaires imposées par l'Administration ont en effet conduit à des coûts supplémentaires, liés par exemple à l'adaptation des cantonnements et des cheminements, à l'achat de matériels spécifiques pour la prise de température, aux masques ou à la désinfection, charges qui se sont additionnées aux frais liés à la fermeture de certains chantiers pendant la toute première phase de la pandémie.

Ces coûts sont toutefois différents pour chaque chantier et dépendent de l'organisation des entreprises. Les versements sont réalisés au cas par cas et sont limités aux éléments tangibles fournis par ces dernières qui bénéficient de contrats de travaux en direct avec l'État.

Comme vous l'indiquez Monsieur le Rapporteur, il faut que les compensations accordées soient « *équilibrées, équitables et raisonnables* », ce qui nous a d'ailleurs conduits à ne pas retenir certaines demandes que nous n'avons pas trouvé suffisamment justifiées.

Je souhaiterais à présent vous apporter des précisions sur des grandes opérations en cours ou projetées.

À l'occasion de la présentation du Plan National pour le Logement en 2019, l'hypothèse d'un lancement du chantier « Bel Air » dès 2020, avec une livraison en 2023, avait été évoquée. Il convient de préciser que le relogement de l'ensemble des locataires et résidents de cet important ensemble immobilier, relogement qui est un préalable indispensable au lancement du projet, s'est achevé au mois de juillet dernier.

Depuis, le projet initial a été profondément modifié, avec le redimensionnement des fondations permettant la surélévation des tours, un à trois étages supplémentaires par bâtiment, et l'élargissement du socle, de façon à optimiser les possibilités de construction.

De ce fait, le projet bénéficie aujourd'hui d'un gain de 25 % de surfaces de planchers, soit 10.000 mètres carrés complémentaires, et d'un gain de plus d'une dizaine de logements. Cette modification du programme initial a conduit à un décalage de l'opération d'environ 6 mois.

Pour cela, et en raison de la crise sanitaire, le Gouvernement a en outre décidé, dans le cadre des arbitrages du Budget Rectificatif 2021, de décaler de six mois le démarrage du chantier. Il convient par ailleurs de souligner que la situation géographique de ce dernier, à l'arrière de l'hôpital, nécessite une vigilance accrue en matière de suivi de la qualité de l'air, des nuisances sonores et de vibrations, afin de maintenir, ce qui est indispensable, le bon fonctionnement de l'activité hospitalière.

Le Gouvernement a donc souhaité privilégier la collaboration et la concertation avec la Direction du CHPG pour concevoir les travaux de protection. Ces échanges ont conduit à missionner un groupe d'experts spécialisés et indépendants, afin de s'assurer de l'efficacité des protections envisagées. Cette phase préparatoire indispensable conditionne le lancement de la période la plus sensible du chantier, à savoir la démolition, puis les terrassements et les fondations spéciales.

Par ailleurs, la croissance continue du nombre de personnes âgées à Monaco et l'augmentation de la dépendance liée au vieillissement de la population ont effectivement conduit à décider de la construction de deux établissements supplémentaires : le premier à horizon 2025 dans le quartier de Monte-Carlo, et le second à échéance 2029.

Je vous confirme que l'objectif de livraison de l'opération située en bas de l'avenue de Grande-Bretagne est envisagée pour 2025, conformément aux objectifs du Plan National pour le Logement et du plan de prise en charge de la dépendance sur le territoire de la Principauté.

S'agissant du calendrier de l'opération, un concours a été lancé au mois de juin dernier. Trois architectes ont répondu le 20 août. Ces projets sont en cours d'analyse. Les conclusions sont attendues pour ce mois d'octobre.

En parallèle de ce travail, les études environnementales ont débuté, et la procédure de modification de la réglementation d'urbanisme inhérente au projet est arrivée à son terme. Elle fera l'objet d'une publication, dès que l'acquisition du foncier aura été finalisée.

S'agissant du deuxième EHPAD envisagé, je vous confirme que celui-ci figure bien dans nos projets relatifs à l'opération « Annonciade II ». Il s'agit d'une opération d'urbanisme d'envergure, à moyen terme, au sujet de laquelle tous les arbitrages ne sont pas arrêtés.

Le Gouvernement échangera avec le Conseil National sur le programme envisagé au sein de la CPE Grands Travaux.

Je terminerai ce point sur les travaux publics par une confirmation concernant plus généralement les marchés publics. Comme il s'y est engagé, le Gouvernement apportera avant la fin de l'année une réponse aux courriers du Conseil National sur le projet de loi relative à la lutte contre les ententes dans le cadre de la passation des marchés publics. Nous avons tardé, j'en conviens, mais cette échéance sera tenue.

J'aborde à présent les sujets relatifs à la mobilité, eux aussi intimement liés au cadre de vie et à l'attractivité de la Principauté.

Comme vous, le Gouvernement souhaite inciter résidents, salariés et visiteurs à se reporter sur les mobilités douces. Il agit donc pour cela, par des initiatives nombreuses et concrètes en faveur du train, du bus, du vélo, et d'autres modes de déplacement, motorisés ou non.

L'amélioration de l'offre de transport des bus de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) ne peut s'envisager qu'avec l'amélioration de la vitesse commerciale car, en l'état actuel des conditions de circulation, augmenter la fréquence sans améliorer le temps de trajet entraînerait un gain très faible pour les voyageurs. C'est pourquoi le Gouvernement étudie la création de nouveaux couloirs sur le boulevard d'Italie, l'avenue Princesse Alice, la rue Grimaldi et le boulevard Princesse Charlotte. Un système de synchronisation des feux est actuellement en test. Afin de compléter ce dispositif, l'amélioration de la desserte de nuit, avec une solution de bus à la demande par minibus, est aussi examinée.

S'agissant du test de gratuité des bus, demande fréquemment relayée par le Conseil National, je vous confirme, comme nous en étions convenus, que celui-ci sera effectué pendant plusieurs semaines, sur l'ensemble du réseau, à une période représentative de l'activité normale de la Principauté, plus proche des flux observés avant la crise sanitaire. Nous sommes prêts à réfléchir avec vous à la période la plus adaptée.

Par ailleurs, le rythme d'électrification du parc de bus qui vous a été présenté prend en compte à la fois les contraintes de livraison des véhicules et d'installation des équipements de recharge, mais aussi l'aspect financier de ce projet d'envergure. Le Gouvernement s'attache à respecter ce calendrier qui, dans un premier temps, permettra de remplacer d'ici 2025 les 35 bus circulant quotidiennement sur les lignes.

À cette date, le parc de la CAM comportera encore 13 bus hybrides de réserves qui ne sont pas appelés à circuler souvent, mais seulement en cas de besoin de renfort, de panne, ou d'opérations d'entretien ou de maintenance.

En ce qui concerne l'augmentation de la fréquence des trains régionaux, je rappelle que la participation de la Principauté à l'allongement des quais de la Gare de Nice Riquier a déjà permis d'augmenter la capacité des TER en assurant la circulation de rames doubles aux heures de pointe. Dès 2025, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence, ce sont 63 TER par jour et par sens qui sont prévus, contre 47 par jour et par sens en 2021. Cela permettra ainsi d'atteindre 4 TER par heure et par sens tout au long de la journée, et pas seulement aux heures de pointe.

Par ailleurs, l'introduction de l'ERTMS – acronyme anglais dont je ne vous donnerais pas la signification précise, mais enfin qui signifie « Système Européen de Gestion du trafic ferroviaire » – engagé par la SNCF à partir de 2025, permettra de faire rouler plus de trains. L'augmentation de la fréquence à 6 TER par heure et par sens ne sera possible qu'une fois ces travaux réalisés, soit en 2028.

Comme vous, nous déplorons la situation actuelle que nos salariés subissent au quotidien. Comme vous, nous aimerions que l'amélioration puisse intervenir plus rapidement, mais des travaux sur lesquels nous n'avons pas prise, tant en ce qui concerne la réalisation que le calendrier, ne le permettent pas, et nous le regrettons.

S'agissant de la navette maritime, entre Nice et Cap d'Ail, le Gouvernement continue d'appuyer ce projet, même si la Métropole Nice Côte-d'Azur, qui est maître d'ouvrage, a décidé de déclarer infructueux l'appel d'offre lancé avant l'été, faute de réponse recevable. La Métropole, dans le cadre d'une lettre que m'a envoyée son Président très récemment, nous a indiqué qu'elle allait lancer un appel à compétences auprès des armateurs et concepteurs de navires, afin de favoriser les motorisations plus durables. Cela permettra aussi d'affiner le niveau technique de la future desserte maritime, en matière de temps de parcours, de types de navires, de conditions de navigabilité ou encore de coût réel. Cela facilitera le lancement de la future consultation pour l'exploitation de cette liaison maritime. La Métropole a indiqué qu'elle solliciterait prochainement les Services de la Principauté au sujet du questionnaire à publier. Les candidats seront reçus dans le courant du mois de novembre prochain.

Par ailleurs, du point de vue des déplacements d'échanges, la création de parkings-relais en périphérie de la Principauté est l'un des objectifs poursuivis par le Gouvernement. Ainsi, des études géotechniques sont en cours afin de confirmer la possibilité de créer un parking au niveau de l'échangeur Saint-Roman. Un autre site, à l'emplacement du parking sous les tennis, est en outre envisagé. Côté Ouest, le projet de parking-relais à la Brasca, associé à une liaison expresse vers l'Îlot Charles III, a été inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de la Métropole Nice Côte-d'Azur approuvé le 25 octobre 2019, suite aux échanges entre le Gouvernement et cette Métropole.

En complément, les projets d'aménagement des carrefours de la moyenne corniche restent subordonnés aux autorisations administratives en France. Ainsi, le Gouvernement et les collectivités concernées étudient le moyen de raccourcir les procédures, afin de réaliser les travaux au plus vite. Je suis intervenu récemment à ce sujet auprès du Ministre français des Transports.

Par ailleurs, en ce qui concerne les applications de mobilité utilisables en Principauté, et dans un souci de rationalisation de l'offre numérique, deux applications seront désormais le point de convergence de toutes les informations utiles pour l'utilisateur, hors relation avec l'Administration : *Monapass* pour la mobilité et *Your Monaco* pour toutes les informations pratiques relatives à la vie dans la cité.

Cette rationalisation sera de nature à simplifier leur utilisation par le plus grand nombre, sachant que l'application *Monapass* permet dès aujourd'hui d'accéder et de payer l'utilisation de *Monabike*, des bus de la CAM et du stationnement de surface. Elle intègre en outre les fonctionnalités de calcul d'itinéraire de *Citymapper* et elle comprendra prochainement le service *Mobee*, selon la même logique de regroupement entre services.

Je terminerai mon propos en abordant l'ensemble des points relatifs au logement, qui constitue une préoccupation centrale pour le Conseil National et le Gouvernement.

À ce titre, nous suivons avec la plus grande attention la mise en œuvre du Plan National annoncé le 11 mars 2019.

Les principales opérations de construction de logements domaniaux qui y figurent sont réalisées par le biais de Contrats de Promotion Immobilière. Ce type de contrat permet à l'État de déléguer la construction auprès d'un opérateur qui s'engage sur des délais de livraison pour lesquels il est prévu des pénalités élevées en cas de retard.

De plus, l'adoption de mesures exceptionnelles en faveur du secteur de la construction, avec, notamment, la modification des horaires et périodes de chantier, a permis de compenser les retards engendrés par l'arrêt des travaux du fait de l'épidémie de COVID-19. Au-delà de ces mesures d'assouplissement prises afin de contribuer à la compensation des retards engendrés par la fermeture des chantiers et participer au bon respect des mesures sanitaires, des dérogations plus larges, permettant la poursuite des travaux dits de phase I au mois d'août dernier, ont été octroyées pour les chantiers des opérations du Plan National pour le Logement. Grâce à cela, et grâce aux engagements des acteurs de ce secteur, les délais de livraison de ces opérations, au titre desquelles figure la « Villa Carmelha », pourront être tenus.

À ce jour, le calendrier de livraison des opérations de logement prévues d'ici la période 2023-2024 est donc maintenu sans retard conséquent, malgré la pandémie.

Pour ce qui concerne les cuisines pré-aménagées, notre objectif commun est de mettre à disposition des Monégasques des appartements de grande qualité. En plus des prestations modernisées, les opérations Testimonio II, Testimonio II *bis* et Palais Honoria seront bien livrées avec des cuisines entièrement aménagées en meubles et électroménager. Cela facilitera et accélérera l'entrée dans les lieux des futurs attributaires.

Les échanges intervenus avec les promoteurs ont permis de s'accorder sur un juste prix. L'État prendra en charge cette dépense complémentaire sur le budget des opérations.

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle, faisant suite à une longue période d'attente de nouvelles opérations d'envergure, mais il ne faudra pas forcément continuer dans cette voie par la suite.

Par ailleurs, dans le cadre de l'augmentation du parc immobilier domanial et afin de renforcer la qualité de ce service, je vous confirme que des demandes de création de postes ont fait l'objet d'inscriptions au Budget Rectificatif 2021, ainsi qu'au Budget Primitif 2022, afin de renforcer les effectifs de l'Administration des Domaines et de la Direction de l'Habitat.

Concernant l'Administration des Domaines, la création d'un poste de Directeur de Projet est demandée dans le cadre du Budget Rectificatif 2021. Cette personne interviendra notamment sur les opérations du Plan National pour le Logement des Monégasques.

Au titre de l'année 2022, et malgré les recommandations générales visant à limiter le nombre de créations de postes dans un contexte économique difficile, deux postes font également l'objet d'une demande de création : un poste de « Gestionnaire Multi-Sites », afin de tenir compte de l'accroissement du parc immobilier, et un poste de Chef de Bureau, afin d'améliorer encore la qualité des relations avec les usagers.

Il convient également de noter que les agents qui étaient en charge du relogement des résidents des « Jardins d'Apolline » et d'« Hélios » pourront désormais se consacrer à l'ensemble des locataires du parc domanial. De plus, un poste de Conducteur de Travaux, vacant, est en cours de recrutement.

Concernant la Direction de l'Habitat, le Budget Primitif 2022 comprend la création d'un poste d'Attaché polyvalent pour pallier le surcroît d'activité, lié notamment au rapprochement des Commissions d'attributions des Logements Domaniaux à venir et à la création de l'allocation compensatoire de loyer. De façon générale, selon l'évolution des besoins, des personnels supplémentaires pourraient à terme venir en soutien des équipes existantes.

J'en viens à présent au logement des Enfants du Pays qui a fait l'objet très récemment d'avancées notables, avec le vote des lois n° 1.507 du 5 juillet 2021 et n° 1.508 du 2 août 2021 relatives respectivement à l'allocation compensatoire de loyer et à la sauvegarde et reconstruction du secteur protégé. Ces textes législatifs, dont nous pouvons collectivement nous réjouir, ont démontré tout notre attachement aux Enfants du Pays et à leur maintien en Principauté.

Il est également à rappeler que le Plan National pour le Logement des Monégasques permettra à terme la libération d'un nombre important d'appartements du secteur protégé en leur faveur. Le Gouvernement confirme son souhait, en concertation avec le Conseil National, de réaliser une opération qui leur sera exclusivement destinée. Les réflexions ont été initiées. Nous avons identifié une localisation sur l'emprise de la Villa « Les Lucioles ». Les échanges pourront avoir prochainement lieu pour arrêter ce site et définir le montage le plus approprié.

En réponse à vos suggestions, Monsieur le Rapporteur, je peux vous indiquer que nous étudions actuellement plusieurs hypothèses possibles, chacune présentant des avantages et des inconvénients et nous pourrions donc, sur la base de ces réflexions que nous avons engagées, en parler bientôt et avoir des réunions à ce sujet. En tous les cas, le Gouvernement est prêt à examiner toutes les solutions, y compris celles naturellement que vous avancez.

J'en termine sur ce point essentiel du logement en rappelant que le Gouvernement poursuit depuis de nombreuses années sa politique de préemption des biens immobiliers, que ce soit pour motif social, afin de maintenir des foyers âgés et souvent Enfants du Pays au sein de leur logement, ou pour des raisons urbanistiques, dans des zones de la Principauté identifiées comme permettant à moyen ou long terme de réaliser des opérations d'intérêt public.

Je vous confirme que nous entendons bien continuer dans cette voie Monsieur le Rapporteur.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

J'espère avoir répondu à toutes les demandes soulevées dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale. Les discussions à venir vont certainement nous permettre d'en approfondir certaines, s'il en était besoin.

Pour ma part, je suis heureux de constater que le Gouvernement et le Conseil National se rejoignent sur l'essentiel. L'essentiel, c'est d'abord le bilan commun que nous dressons de la crise sanitaire. Le modèle monégasque a su démontrer toute son efficacité et sa capacité de résistance. Nous avons su limiter les effets dévastateurs de cette crise, tant au niveau sanitaire, que social et économique.

On dit que : « *C'est en tirant sur une chaîne que l'on connaît sa solidité* » avec toutes les tensions subies depuis 2020, nous pouvons affirmer que notre modèle est particulièrement robuste.

L'essentiel c'est, aussi et surtout, les orientations stratégiques que nous voulons pour l'avenir de la Principauté. Là encore, nous nous rejoignons en visant les mêmes objectifs, la poursuite du Plan National pour le Logement des Monégasques, l'accentuation de la transition énergétique et de la transition numérique, ainsi que le renforcement de nos domaines d'excellence que sont la sécurité, la santé, l'éducation, la culture, le sport et la protection sociale.

Bien entendu, le Gouvernement entend continuer à investir dans le cadre d'une politique d'équipement ambitieuse, tout en veillant à la préservation du cadre de vie et en favorisant la mobilité, pour renforcer le bien-être des Monégasques, des résidents et de tous ceux qui travaillent en Principauté, ou qui simplement la visitent.

Le Budget Rectificatif sur lequel nous allons nous pencher ce soir nous donne les moyens de ces ambitions. Le Budget Primitif 2022 qui vient d'être déposé sur le Bureau de l'Assemblée confirmera cette politique volontariste. Ces orientations doivent permettre à nos forces vives de se projeter et d'avoir confiance en l'avenir.

Je vous remercie.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL NATIONAL

M. le Président.-

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseiller de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers Monégasques, chers résidents, chers amis de la Principauté.

Je veux tout d'abord vous remercier, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète au rapport de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale du Conseil National.

Cette réponse marque, je veux moi aussi le souligner, la qualité de notre dialogue et le caractère constructif de la relation institutionnelle entre le Gouvernement et notre Assemblée. Comme vous, je suis heureux de constater que nos deux Institutions se rejoignent sur l'essentiel.

Nos Institutions sont de nature différente, et nous serons certes toujours le relais des attentes et des besoins légitimes exprimés par les Monégasques et les résidents à travers les élus. Ceci nous amènera encore forcément à connaître des débats parfois contradictoires entre nous, et à formuler des propositions parfois critiques, mais toujours dans le but de servir l'intérêt général et de contribuer à l'amélioration des politiques publiques de notre pays, bien entendu toujours dans le strict respect aussi des prérogatives de chacun. Ces débats – et je sais que c'est notre volonté partagée, la vôtre comme la mienne – doivent toujours se dérouler de manière responsable et sans polémique.

La décision du Prince Souverain d'instaurer un Comité Mixte de Suivi du COVID-19 en mars 2020, nous a amenés à nous réunir encore plus souvent, à échanger encore davantage ensemble, et je constate que l'efficacité du fonctionnement institutionnel entre le Gouvernement et le Conseil National, en est sortie renforcée.

Si cette relation est apaisée et efficace, c'est aussi parce que le Gouvernement que vous dirigez a su entendre des demandes importantes de notre Assemblée dans le cadre des discussions relatives à la préparation de ce Budget Rectificatif 2021.

Je rappelle, avant d'en venir à certains points précis de votre réponse Monsieur le Ministre, que ce Budget est présenté désormais quasiment à l'équilibre, alors que dans sa version initiale, ce n'était pas le cas et qu'il présentait alors plus de 72 M€ de déficit. Aujourd'hui, nous en sommes à seulement 8 M€ environ, ce qui à 9 M€ près rajoutés à un Compte Spécial du Trésor (CST), représente en définitive un Budget 2021 à l'équilibre.

C'est à la fois plus conforme à la réalité, et cela donne un signal de confiance justifiée dans la bonne forme de nos finances publiques et de notre économie.

Cette présentation budgétaire plus conforme à la réalité était une demande forte du Conseil National, vous avez su l'entendre.

Je reviens à présent sur un certain nombre de points qui sont autant de satisfactions pour les Conseillères Nationales et les Conseillers Nationaux. Alors, satisfaction, nous allons le voir rapidement sur le fond et sur les orientations, pas forcément toujours sur les calendriers et sur la rapidité des réalisations que nous souhaiterions.

Tout d'abord bien sûr, le respect des engagements pris concernant le Plan National pour le Logement,

pour que d'ici la fin de l'année 2023, avec plus de 600 logements neufs construits livrés, tous les foyers monégasques dont la situation le justifie soient bien logés dans leur pays. C'est une décision de notre Prince Souverain, c'était une volonté des Monégasques clairement exprimée lors des dernières élections de février 2018, c'était une demande très forte de leurs élus depuis le début de leur mandat. Tout sera fait aussi pour réduire au minimum le temps d'attente des demandeurs qui est malheureusement encore long jusqu'en 2022-2023 avec notamment, vous nous l'avez confirmé Monsieur le Ministre comme nous le souhaitions, des cuisines pré-aménagées pour les trois grandes opérations Testimonio II, Testimonio II *bis* et Palais Honoria, qui permettront de gagner plusieurs mois pour l'emménagement des attributaires. Cette demande du Conseil National, nous y reviendrons sûrement dans le cadre des lignes budgétaires, concerne bien sûr aussi l'opération Grand Ida qui, elle aussi, doit être livrée également en 2023 comme le Palais Honoria notamment et le Testimonio II *bis*.

Vous avez su aussi également, Monsieur le Ministre, entendre notre demande de renforcement des effectifs de la Direction de l'Habitat et de l'Administration des Domaines. En effet, alors que l'État monégasque réalise un effort d'investissement de plusieurs centaines de millions d'euros pour ce Plan National pour le Logement, il est indispensable de soulager le travail d'équipes qui sont déjà très sollicitées, afin de rendre le traitement des dossiers et le suivi des requêtes des locataires et des titulaires du Contrat Habitation-Capitalisation (CHC), plus rapide et plus efficace.

Il s'agit, au regard de notre Budget national de plus de 1,7 milliard d'euros, d'un petit effort budgétaire, mais il s'agit d'un grand pas pour améliorer la qualité de vie des habitants du parc domanial et leur perception de la relation avec leur Administration. Nous sommes toujours peiné lorsque nous recevons des Monégasques, alors que nous sommes bien placés pour savoir les efforts considérables que font le Gouvernement et le Conseil National pour bien les loger dans leur pays, d'entendre parfois, effectivement, des remarques désagréables vis-à-vis de l'Administration, et je crois que les postes que vous venez d'annoncer dans votre déclaration, à l'instant, vont contribuer à améliorer cette perception de la relation avec l'Administration à laquelle nous tenons beaucoup. Je le dis à nos compatriotes, l'État monégasque fait des efforts considérables pour bien les loger, il est normal aussi qu'ils le reconnaissent, mais alors il est normal que l'Administration soit à

leur écoute pour leur apporter des réponses dans des délais rapides et des réponses efficaces par rapport à leur problème éventuel dans leur logement. Vous nous avez déclaré, Monsieur le Ministre d'État, qu'il s'agit à ce stade de créer quatre postes dans ces deux Services. C'est un premier pas que nous apprécions, qui pourra être suivi dites-vous d'autres recrutements en fonction, comme vous nous l'avez annoncé, de l'évolution des besoins. Nous y serons bien sûr très attentifs ensemble, ce sera sans doute à la fin de l'année 2022 que l'on pourra observer le résultat de ces recrutements.

Concernant le logement des Enfants du Pays, nous attendons que vous nous confirmiez la réalisation d'une opération qui leur est destinée sur l'emprise de la villa « Les Lucioles ». J'ai lu plusieurs fois votre texte que vous avez bien sûr lu tout à l'heure, c'est vrai que la première lecture que j'ai faite était assez enthousiaste, mais en relisant bien votre paragraphe vous êtes quand même encore très prudent. Il n'y a pas de décision véritablement annoncée, vous dites : « *que l'on va étudier le lieu* », c'est vrai que vous le citez et vous dites : « *que l'on va étudier la façon de réaliser cette opération* ». Pour mener à bien ce projet sans perdre plus de temps, c'est ce que demande le Conseil National, nous soutenons l'idée de la création d'une société foncière d'État qui finance l'opération par la vente d'une partie des appartements, ce qui nous permettrait de dupliquer ce modèle d'opération sur d'autres biens acquis par l'État. Sur ce point, nous n'avons pas de réponse claire et définitive ce soir de la part du Gouvernement, alors que nous l'attendons depuis de nombreux mois. Et ce que je vais vous demander, Monsieur le Ministre d'État, c'est de considérer ce dossier comme important car il faut rappeler, et cela ne s'adresse pas à vous bien évidemment qui êtes arrivé dans vos fonctions en septembre de l'année dernière, mais ceux qui suivent les débats de ce Conseil National ou qui s'intéressent à la vie publique de ce pays, savent que la première promesse de l'État monégasque vis-à-vis des Enfants du Pays pour la création d'une opération qui leur était destinée pour le logement, eh bien c'était la Villa Ida à l'époque, et c'était en 2010, il y a déjà onze ans. Je crois qu'envers cette communauté d'Enfants du Pays, nous devons effectivement, dans les prochains mois, passer des bonnes intentions à l'action et à la réalisation, nous vous en reparlerons dans le cadre du Budget Primitif 2022.

Nous prenons acte, par ailleurs, avec satisfaction, de la reconduction de la prime exceptionnelle de fin d'année, déjà maintenue en 2020 malgré la crise,

pour les fonctionnaires et l'ensemble des agents du secteur public, sous forme de bons d'achats à utiliser chez les commerçants de la Principauté. C'est un effort budgétaire renouvelé de l'État monégasque qui sera apprécié, je le sais, par toutes les personnes concernées.

Pour la jeunesse, et dans la perspective de la démolition du Ni-Box, un *bowling* sera réimplanté au rez-de-chaussée de la ZAC Saint Antoine. C'est une réponse positive à une demande que nous ont formulée les membres du Conseil National des Jeunes. Là encore, nous attendons la publication de l'appel à manifestation d'intérêt avant la fin de l'année.

Concernant la mobilité et l'accès à Monaco, je prends note de votre annonce concernant le dossier des navettes maritimes. Si, sur le fond, cette annonce est évidemment positive pour les élus qui demandent la mise en place de ces navettes depuis 2018, sur la forme et le délai, il est vrai que nous pouvons être assez inquiets de l'absence de calendrier précis en la matière. Vous savez, Monsieur le Ministre, pouvoir compter sur le soutien total de notre Assemblée et des bonnes relations que nous entretenons avec les élus des Alpes-Maritimes de la Métropole Nice-Côte d'Azur, dans le cadre de vos négociations avec la Métropole, pour parvenir enfin à concrétiser ce projet qui est attendu par un nombre non-négligeable de salariés pendulaires qui travaillent en Principauté.

Pour les bus de la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM), nous prenons acte avec satisfaction de l'accélération de l'électrification de la flotte que nous demandions, ainsi que de votre accord pour la mise en place d'un test concernant leur gratuité sur plusieurs semaines et sur l'ensemble des réseaux. Nous pourrions l'envisager, par exemple, c'est une proposition qui peut servir à lancer le débat sur la date de ce test, pour les mois d'avril et de mai 2022, puisque ces mois comportent les principaux événements sportifs annuels à Monaco qui génèrent malheureusement des problèmes importants de circulation dans la Principauté. Je vous confirme que nous sommes favorables à la gratuité et que nous souhaitons également augmenter la fréquence de passage des bus sur les différents réseaux pour augmenter leurs capacités ainsi que la qualité de service pour les usagers et donc l'utilisation de ce mode de déplacement. Ce qu'il faut c'est limiter le temps d'attente du bus pour l'utilisateur quand il est à l'arrêt et qu'il attend son bus, même s'il faut bien sûr également agir sur les paramètres du temps de parcours. Mais j'ai toujours un peu de mal à entendre ces explications qui nous disent : « *que ça ne sert à*

rien d'augmenter le nombre de bus, ce qu'il faut c'est améliorer le temps de parcours ». Si vous mettez plus de bus sur le même parcours, les personnes attendront moins le bus. Alors bien sûr il faut aussi améliorer le temps de circulation du parcours, mais les deux actions sont complémentaires. Je suis convaincu que c'est par ces deux actions que l'on aura un service encore plus performant et encore plus de monde dans les bus, on l'a vu qui pour le moment, malheureusement avant la crise, étaient en déclin sur la fréquentation.

S'agissant du sujet essentiel de la maîtrise des coûts et des délais des chantiers publics, vous nous confirmez la volonté du Gouvernement d'améliorer ces deux points. Mais le Conseil National attend désormais, et nous espérons que Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre y prendra bien sûr toute sa part, des mesures concrètes et des actions qui sont attendues depuis de nombreuses années. C'est le moment de donner une impulsion décisive en la matière, avec des objectifs quantifiables et des résultats que nous pourrions alors analyser ensemble. Faut-il rappeler qu'il s'agit là de crédits qui représentent chaque année plusieurs centaines de millions d'euros, et qui concernent les principales infrastructures de la Principauté.

Même chose concernant l'important dossier de la reconstruction d'une usine de traitement des déchets. Beaucoup d'années ont été perdues. L'enjeu est multiple : souveraineté, qualité de l'air, enjeu économique, performance énergétique et bien sûr respect des engagements environnementaux de notre pays. Sur ce sujet Monsieur le Ministre, Madame CARON-DAGIONI, je résumerais très simplement mon propos, ainsi : nous comptons sur vous.

J'en viens à la SBM. Si nous sommes satisfaits de l'annonce désormais annuelle d'une école de jeux comme nous le souhaitions depuis le début de ce mandat, qui débutera au début 2022, je ne peux que vous confirmer notre incompréhension devant l'échec de l'achat d'un casino à Londres à un prix exceptionnellement bas, alors que l'entreprise attendait une telle opportunité stratégique de développement depuis de très nombreuses années. Il faut en tirer toutes les conséquences, par la méthode du retour d'expérience, afin de ne pas rater la prochaine opportunité dans ce domaine.

En ce qui concerne la situation sociale au sein du CHPG, nous avons reçu récemment, avec le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, le Docteur Christophe ROBINO, l'ensemble des syndicats représentatifs du personnel. En deux

temps, trois syndicats ensemble puis un syndicat venant seul, le SAH en l'occurrence, affilié à l'Union des Syndicats de Monaco (USM).

Il ressort de ces échanges, qu'il y a une revendication commune, qui concerne les salariés du CHPG à qui il est désormais appliqué depuis peu pour ceux qui résident en France, un ticket modérateur, dans le cadre de la prise en charge de leurs frais de maladie pour leurs soins lorsqu'ils sont à la retraite, les soins bien sûr au sein du CHPG. Or, ces retraités, qui ont souvent des retraites modestes, étaient jusqu'à présent pris en charge à 100 % pour la maladie, lorsqu'ils se faisaient soigner au sein de notre hôpital. Même si ce n'est pas la majorité, même si ce n'était que quelques dizaines de personnes, certains n'ont pas de mutuelle, puisque jusqu'à présent, ils étaient pris en charge à 100 %. Ils peuvent ainsi se retrouver en difficulté. À leur âge, prendre une mutuelle est parfois compliqué et représente un coût souvent significatif, pour ceux qui ont des retraites dans ce secteur d'activité généralement modestes.

Cette mesure, je pense qu'elle est sans doute liée à un malentendu, nous n'avons jamais été informés et, en tous les cas, jamais associés à une discussion, elle n'est pas digne de l'hôpital exemplaire que nous voulons tous et du modèle social monégasque. Nous vous demandons donc, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé qui exerce la tutelle sur le CHPG, de revoir cette mesure, de revenir sur cette décision, qui selon nous n'est pas justifiée, d'autant plus qu'elle a été prise - alors là tous les syndicats de tous les personnels de l'hôpital sont unanimes - sans aucune concertation avec les représentants du personnel. Nous ne sommes pas habitués à Monaco à un recul social sans concertation, je dirais même que nous ne sommes pas habitués à un recul social. Monaco c'est le pays du progrès social. Je suis certain que c'est un malentendu, on n'en a jamais parlé, on découvre cela à travers les explications des syndicats. Je suis convaincu, Monsieur le Ministre, que le coût de ce qu'on vous demande est dérisoire, mais le symbole, lui, il est important. Donc, merci de bien vouloir réfléchir et nous faire connaître votre position avant la fin de ces débats budgétaires, la semaine prochaine.

En ce qui concerne la situation sanitaire, vous avez souligné, Monsieur le Ministre, l'excellente réponse de l'État monégasque sous l'autorité du Prince Souverain, à cette crise sans précédent, qui nous a fait mieux qu'ailleurs surmonter ses conséquences. Aujourd'hui, nous nous faisons les porte-parole de nombreux Monégasques et résidents pour vous confirmer notre

demande d'assouplir certaines mesures, et notamment la levée du port du masque en extérieur, ainsi que pour les enfants de l'école primaire, lorsqu'ils sont assis à leur bureau et pour leurs activités sportives. Suite à votre intervention ce soir, nous espérons que nous vous annoncerons cet assouplissement fortement attendu lors du prochain Comité Mixte de Suivi. En tous les cas, vous l'avez confirmé, c'est un sujet qui sera à l'ordre du jour, vous nous avez dit, je crois, dès les premiers jours de la semaine prochaine.

Vous le voyez, beaucoup de points restent en suspens, et j'attends de ces débats qu'ils apportent un certain nombre de réponses pour continuer d'avancer dans le bon sens ensemble, puisqu'il faut le redire une fois, alors que je vais conclure mon intervention : nous n'avons pas de divergence de fond et nous partageons avec le Gouvernement les mêmes idées sur l'essentiel pour notre pays et pour son avenir. « *Puisque nous sommes d'accord sur l'essentiel* », je reprends votre expression, Monsieur le Ministre, nous vous demandons simplement, mais le mot « simplement » est peut-être un peu facile, d'accélérer les prises de décisions dans de nombreux domaines. Parce qu'au fond la différence, elle est là, elle est sur le calendrier et sur la prise de décision et les délais de prises de décisions.

Après le temps légitime de la réflexion doit venir le temps de l'action et de la concrétisation. Notre rôle, ici, élus des Monégasques, c'est de vous le dire et de nous encourager tous ici, nous aussi, à faire toujours mieux. Je sais que c'est l'état d'esprit partagé par tous mes collègues et nous ferons de notre mieux pendant les Séances qui sont devant nous avant le vote de ce budget, pour, à notre place, contribuer à ce que notre pays soit toujours un modèle.

Je vous remercie pour votre écoute, je vous donne bien volontiers la parole, Monsieur le Ministre.

V. INTERVENTION DU MINISTRE D'ÉTAT

M. le Ministre d'État.-

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur deux sujets, un qui n'a pas été abordé dans mon intervention, et l'autre qui suscite peut-être une demande de précision de votre part.

Celui qui n'a pas été abordé, c'est un sujet important que nous avons abordé lors de la dernière Commission Plénière d'Étude, c'est le sujet de l'unité de traitement des déchets. C'est un sujet essentiel pour la Principauté – qui est très ambitieuse en matière environnementale – qui produit des déchets notamment dans un contexte urbain très marqué. Ce que nous pouvons vous proposer, c'est que nous ayons, très rapidement, cela veut dire d'ici la deuxième quinzaine de novembre ou début décembre, une réunion Gouvernement, Conseil National et M. Thomas BATTAGLIONE de la SMEG, pour aborder ce sujet.

Deuxième point où il y a besoin de précisions, effectivement, c'est la question du logement des Enfants du Pays. Là-dessus, quant à la localisation, je considère que la villa « Les Lucioles » constitue un emplacement qui est tout à fait adapté à cette possibilité. Ce n'est pas tellement là que nous incitons à la réflexion, c'est sur l'autre point, celui du montage. Je l'ai dit dans mon intervention, nous réfléchissons, plus spécialement le Conseiller de Gouvernement-Ministre, Monsieur Jean CASTELLINI, à plusieurs hypothèses pour ce qui concerne le montage, c'est-à-dire la création éventuellement d'une société publique avec cette capacité à construire. Nous étudions les différentes possibilités, les avantages et les inconvénients, notamment sur le plan financier et notamment sur la capacité à créer du logement. Par exemple l'hypothèse que vous développez a peut-être des avantages sur le plan financier, je pense à l'hypothèse que M. SEYDOUX a développée tout à l'heure, la revente d'appartements sur le marché privé. Elle a un avantage peut-être sur le plan financier, mais elle a un inconvénient, c'est qu'elle offre moins de logements que ce que la construction d'ensemble pourrait laisser prévoir. Mais pourquoi pas, c'est une des hypothèses qu'il faut qu'on étudie ensemble et nous sommes tout à fait ouverts à des réunions avec vous là-dessus.

LOI

Loi n° 1.510 du 19 octobre 2021 portant fixation du budget de l'exercice 2021 - rectificatif.

ALBERT II

PAR LA GRÂCE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la loi dont la teneur suit, que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 14 octobre 2021.

ARTICLE PREMIER.

Les recettes affectées au budget de l'exercice 2021 par la loi n° 1.504 du 23 décembre 2020 sont réévaluées à la somme globale de 1.717.776.600 € (État « A »).

ART. 2.

Les crédits ouverts par la loi susvisée pour les dépenses du budget de l'exercice 2021 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 1.726.622.100 €, se répartissant en 1.018.986.200 € pour les dépenses ordinaires (État « B ») et 707.635.900 € pour les dépenses d'équipement et d'investissements (État « C »).

ART. 3.

Les recettes des Comptes Spéciaux du Trésor prévues par la loi susvisée sont réévaluées à la somme globale de 106.508.600 € (État « D »).

ART. 4.

Les crédits ouverts par la loi susvisée au titre des Comptes Spéciaux du Trésor pour l'exercice 2021 sont modifiés et fixés globalement à la somme maximum de 292.058.100 € (État « D »).

La présente loi est promulguée et sera exécutée comme loi de l'État.

Fait en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf octobre deux mille vingt-et-un.

ALBERT.

Par le Prince,

Le Secrétaire d'État :

J. BOISSON.

ÉTAT « A »

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
CH.1-PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT				
A - DOMAINE IMMOBILIER	253 784 100	4 701 400	258 485 500	
B - MONOPOLES	83 663 500	-6 850 400	76 813 100	
1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT	42 042 600	-741 100	41 301 500	
2) MONOPOLES CONCEDES	41 620 900	-6 109 300	35 511 600	
C - DOMAINE FINANCIER	132 572 500	58 146 000	190 718 500	
	470 020 100	55 997 000	526 017 100	
CH.2-PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS				
	35 786 600	-440 100	35 346 500	
	35 786 600	-440 100	35 346 500	
CH.3-CONTRIBUTIONS				
1) DROITS DE DOUANE	40 000 000	-1 400 000	38 600 000	
2) TRANSACTIONS JURIDIQUES	172 712 000	20 500 000	193 212 000	
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES	638 800 000	174 700 000	813 500 000	
4) BENEFICES COMMERCIAUX	110 100 000	0	110 100 000	
5) DROITS DE CONSOMMATION	1 001 000	0	1 001 000	
	962 613 000	193 800 000	1 156 413 000	
TOTAL ETAT "A"	1 468 419 700	249 356 900	1 717 776 600	1 717 776 600

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE				
CH.1 -SAS PRINCE SOUVERAIN	13 100 000		13 100 000	
CH.2 -MAISON DE SAS LE PRINCE	2 390 000		2 390 000	
CH.3 -CABINET DE SAS LE PRINCE	6 875 000		6 875 000	
CH.4 -ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER	629 600		629 600	
CH.6 -CHANCEL.ORDRES PRINCIERS	155 000		155 000	
CH.7 -PALAIS DE SAS LE PRINCE	27 337 000		27 337 000	
	50 486 600		50 486 600	
	50 486 600		50 486 600	50 486 600

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES				
CH.1 -CONSEIL NATIONAL	5 674 500	- 75 000	5 599 500	
CH.2 -CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	332 500		332 500	
CH.3 -CONSEIL D'ETAT	46 000	30 000	76 000	
CH.4 -COMMISSION SUPERIEURE DES COMPTES	295 800		295 800	
CH.5 -COMMISSION DE CONTROLE DES ACTIVITES FINANCIERES	802 700	- 32 200	770 500	
CH.6 -COMMISSION DE CONTROLE DES INFORMATIONS NOMINATIVES	1 362 800		1 362 800	
CH.7 -HAUT COMMISSARIAT A LA PROTECTION DES DROITS, DES LIBERTES ET A LA MER	507 000	15 000	522 000	
CH.8 -CONSEIL DE LA MER	9 000		9 000	
	9 030 300	- 62 200	8 968 100	8 968 100
	9 030 300	- 62 200	8 968 100	8 968 100

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.3 - MOYENS DES SERVICES				
A) MINISTÈRE D'ÉTAT				
CH.1 -MINISTÈRE D'ÉTAT ET SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	5 848 900	- 160 000	5 688 900	
CH.2- DIRECTION DES PLATEFORMES ET DES RESSOURCES NUMÉRIQUES	1 199 000		1 199 000	
CH.3-INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION	496 000	- 185 000	311 000	
CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	5 726 200	- 53 500	5 672 700	
CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 834 600	1 190 000	4 024 600	
CH.6 -CONTROLE GÉNÉRAL DES DÉPENSES	931 000		931 000	
CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQU	7 648 500	- 220 000	7 428 500	
CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 592 000		1 592 000	
CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC.ADMINISTRATIVE	338 000	- 110 000	228 000	
CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 098 900	- 60 000	1 038 900	
CH.11-DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION	5 425 200	846 000	6 271 200	
CH.12-DIRECTION DES SERVICES NUMÉRIQUES	1 305 000		1 305 000	
CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	466 000		466 000	
	34 909 300	1 247 500	36 156 800	
B) DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION				
CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 528 000	- 115 000	2 413 000	
CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	11 916 800	- 164 600	11 752 200	
CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	957 200		957 200	
CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	921 000		921 000	
	16 323 000	- 279 600	16 043 400	

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
C) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR				
CH.20 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 579 400		1 579 400	
CH.21 -FORCE PUBLIQUE CARABINIERS	7 260 800		7 260 800	
CH.22 -SURETE PUBLIQUE DIRECTION	33 838 300	- 200 000	33 638 300	
CH.23 -THEATRE DES VARIETES	381 700		381 700	
CH.24 -AFFAIRES CULTURELLES	1 038 500	34 000	1 072 500	
CH.25 -MUSEE D'ANTHROPOLOGIE	610 200		610 200	
CH.26 -CULTES	2 493 100		2 493 100	
CH.27 -EDUCATION NATIONALE DIRECTION	9 887 600	- 228 300	9 659 300	
CH.28 -EDUCATION NATIONALE LYCEE	8 352 000	250 000	8 602 000	
CH.29 -EDUCATION NATIONALE COLLEGE CHARLES III	9 321 600	150 000	9 471 600	
CH.30 -EDUCATION NATIONALE ECOLE SAINT-CHARLES	3 089 400		3 089 400	
CH.31 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE FONTVIEILLE	1 985 000		1 985 000	
CH.32 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DE LA CONDAMINE	1 680 300	170 000	1 850 300	
CH.33 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DES REVOIRES	1 688 200		1 688 200	
CH.34 -EDUCATION NATIONALE LYCEE TECHNIQUE	6 726 500		6 726 500	
CH.36 -EDUCATION NATIONALE ECOLE DU PARC	1 083 600		1 083 600	
CH.37 -EDUCATION NATIONALE PRE-SCOLAIRE CARMES	992 800		992 800	
CH.40 -EDUCATION NATIONALE CENTRE AERE	840 900		840 900	
CH.41 -EDUCATION NATIONALE ECOLE LE STELLA	1 010 600		1 010 600	
CH.42 -EDUC.NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION	274 100		274 100	
CH.43 -EDUC.NATIONALE - CENTRE DE FORM. PEDAGOGIQUE	1 114 600		1 114 600	
CH.46 -EDUCATION NATIONALE STADE LOUIS II	11 729 500	285 000	12 014 500	
CH.47 -INSTITUT DU PATRIMOINE	461 300		461 300	
CH.48 -FORCE PUBLIQUE POMPIERS	9 654 100	174 000	9 828 100	
CH.49 -AUDITORIUM RAINIER III	909 000		909 000	
	118 003 100	634 700	118 637 800	

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
D) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE				
CH.50 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 764 000		1 764 000	
CH.51 -BUDGET ET TRESOR DIRECTION	1 325 600		1 325 600	
CH.52 -BUDGET ET TRESOR TRESORERIE	659 800		659 800	
CH.53 -SERVICES FISCAUX	2 985 000	- 110 000	2 875 000	
CH.54 -ADMINISTRATION DOMAINES	2 008 000	- 55 000	1 953 000	
CH.55 -EXPANSION ECONOMIQUE	3 378 800	- 55 000	3 323 800	
CH.57 -TOURISME ET CONGRES	10 441 800	- 385 000	10 056 800	
CH.59 -POSTES ET TELEGRAPHES	15 517 000	- 967 000	14 550 000	
CH.60 -REGIE DES TABACS	5 594 400	- 477 600	5 116 800	
CH.61 -OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE	2 822 500	- 371 300	2 451 200	
CH.62 -DIRECTION DE L'HABITAT	688 000		688 000	
CH.63 -CONTROLE DES JEUX	556 000		556 000	
CH.64 -SERVICE D'INFO. SUR LES CIRCUITS FINANCIERS	2 425 600	1 081 600	3 507 200	
CH.65 -MUSEE DU TIMBRE ET DES MONNAIES	648 100	29 000	677 100	
	50 814 600	- 1 310 300	49 504 300	
E) DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE				
CH.66 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	1 653 000	- 80 000	1 573 000	
CH.67 -DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE	1 665 800		1 665 800	
CH.68 -DIRECTION DU TRAVAIL	1 941 300		1 941 300	
CH.69 - PRESTATIONS MEDICALES DE L'ETAT	2 001 000	143 000	2 144 000	
CH.70 -TRIBUNAL DU TRAVAIL	166 000		166 000	
CH.71 -D.A.S.O - FOYER DE L'ENFANCE	1 718 500		1 718 500	
CH.72 -INSPECTION MEDICALE	315 900		315 900	
CH.73 -CENTRE MEDICO-SPORTIF	270 300		270 300	
CH. 74 -DIRECTION DE L'ACTION ET DE L'AIDE SOCIALES	4 189 800		4 189 800	
	13 921 600	63 000	13 984 600	

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
F) DEPARTEMENT DE L'EQUIPEMENT L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME				
CH.75 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 777 500	- 150 500	2 627 000	
CH.76 -DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS	4 800 500	340 000	5 140 500	
CH.78 -DIRECTION AMENAGEMENT URBAIN	17 478 800		17 478 800	
CH.85 -SERVICE DES TITRES DE CIRCULATION	1 874 200		1 874 200	
CH.86 -SERVICE DES PARKINGS PUBLICS	22 568 900	- 224 000	22 344 900	
CH.87 -AVIATION CIVILE	2 725 400	- 520 500	2 204 900	
CH.88 -SERVICE DE MAINTENANCE DES BATIMENTS PUBLICS	2 309 000		2 309 000	
CH.89 - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT	1 760 500		1 760 500	
CH.90 -DIR. AFFAIRES MARITIMES	1 055 500		1 055 500	
CH.93 -DIR. DE LA PROSPECTIVE, L'URBANISME ET DE LA MOBILITE	2 201 900	- 110 000	2 091 900	
	59 552 200	- 665 000	58 887 200	
G) SERVICES JUDICIAIRES				
CH.95 -DIRECTION	2 651 100	60 000	2 711 100	
CH.96 -COURS ET TRIBUNAUX	8 206 900		8 206 900	
CH.97 -MAISON D'ARRET	3 317 800		3 317 800	
	14 175 800	60 000	14 235 800	
	307 699 600	- 249 700	307 449 900	307 449 900

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.				
CH.1 -CHARGES SOCIALES	120 539 000	128 600	120 667 600	
CH.2 -PRESTATIONS & FOURNITURE	26 080 000	490 000	26 570 000	
CH.3 -MOBILIER ET MATERIEL	9 331 200	- 739 000	8 592 200	
CH.4 -TRAVAUX	6 708 500		6 708 500	
CH.5 -TRAITEMENTS-PRESTATIONS	1 268 700		1 268 700	
CH.6 -DOMAINE IMMOBILIER	39 970 000		39 970 000	
CH.7 -DOMAINE FINANCIER	286 500	50 000	336 500	
	204 183 900	- 70 400	204 113 500	
	204 183 900	- 70 400	204 113 500	204 113 500

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.5 - SERVICES PUBLICS				
CH.1 -ASSAINISSEMENT	28 400 000	1 641 000	30 041 000	
CH.2 -ECLAIRAGE PUBLIC	3 780 000	- 200 000	3 580 000	
CH.3 -EAUX	1 615 000	100 000	1 715 000	
CH.4 -TRANSPORTS PUBLICS	10 339 900	2 695 400	13 035 300	
CH.5 -COMMUNICATIONS	220 000		220 000	
	44 354 900	4 236 400	48 591 300	
	44 354 900	4 236 400	48 591 300	48 591 300

ÉTAT « B »

TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET ORDINAIRE DE L'EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT.6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES				
I-COUVERTURE DEFICITS BUDGET. COMMUNE ET ETABL. PUBLICS				
CH.1 -BUDGET COMMUNAL	56 820 900		56 820 900	
CH.2 -DOMAINE SOCIAL	53 970 600	27 768 700	81 739 300	
CH.3 -DOMAINE CULTUREL	9 981 800	177 600	10 159 400	
	120 773 300	27 946 300	148 719 600	
II-INTERVENTIONS				
CH.4 - DOMAINE INTERNATIONAL ET COOPERATION	27 047 100	- 28 500	27 018 600	
CH.5 - DOMAINE EDUCATIF ET CULTUREL	48 941 000	1 107 900	50 048 900	
CH.6 - DOMAINE SOCIAL ET SANITAIRE	34 560 200	8 502 000	43 062 200	
CH.7 - DOMAINE SPORTIF	7 804 500	- 355 000	7 449 500	
	118 352 800	9 226 400	127 579 200	
III-MANIFESTATIONS				
CH.8 - ORGANISATION MANIFESTAT	46 887 600	13 241 100	60 128 700	
	46 887 600	13 241 100	60 128 700	
IV-INDUSTRIE-COMMERCE-TOURISME				
CH.9 - AIDE INDUSTRIE COMMERCE ET TOURISME	27 802 400	7 385 400	35 187 800	
CH.10 - DEVELOPPEMENT DURABLE	28 014 500	- 253 000	27 761 500	
	55 816 900	7 132 400	62 949 300	
	341 830 600	57 546 200	399 376 800	399 376 800
TOTAL ETAT "B"				
	957 585 900	61 400 300	1 018 986 200	1 018 986 200

ÉTAT « C »

**TABLEAU PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE DES CRÉDITS OUVERTS
AU TITRE DU BUDGET D'ÉQUIPEMENT ET D'INVESTISSEMENTS DE L'EXERCICE 2021**

	PRIMITIF 2021	MAJORATIONS OU DIMINUTIONS	RECTIFICATIF 2021	TOTAL PAR SECTION
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS				
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	91 067 500	11 700 000	102 767 500	
CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	16 580 000	3 955 000	20 535 000	
CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	58 400 000	16 859 500	75 259 500	
CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	18 617 900	- 883 000	17 734 900	
CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	242 120 000	15 645 000	257 765 000	
CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	30 487 000	7 756 200	38 243 200	
CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	28 628 500	5 521 300	34 149 800	
CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	94 467 000	2 114 000	96 581 000	
CH.9 -INVESTISSEMENTS	35 000 000	15 000 000	50 000 000	
CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	10 000 000	4 600 000	14 600 000	
TOTAL ETAT "C"	625 367 900	82 268 000	707 635 900	707 635 900

ÉTAT « D »
COMPTES SPÉCIAUX DU TRÉSOR - EXERCICE 2021

	PRIMITIF 2021		MAJORATIONS OU DIMINUTIONS		RECTIFICATIF 2021	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
80-COMPTES D'OPERATIONS MONETAIRES	1 000 000	3 000 000	-151 000	396 000	849 000	3 396 000
81-COMPTES DE COMMERCE	3 860 000	4 755 000	573 000	256 000	4 433 000	5 011 000
82-COMPTES DE PROD. REGULIER. AFFECTES	210 250 000	40 277 000	34 800 000	23 124 000	245 050 000	63 401 000
83-COMPTES D'AVANCES	18 482 000	16 480 000	3 500 000	15 200 000	21 982 000	31 680 000
84-COMPTES DE DEPENSES SUR FRAIS AVANCES DE L'ETAT	15 802 100	1 680 000	-333 000	0	15 469 100	1 680 000
85-COMPTES DE PRETS	2 660 000	1 340 600	1 615 000	0	4 275 000	1 340 600
TOTAL ETAT "D"	252 054 100	67 532 600	40 004 000	38 976 000	292 058 100	106 508 600



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
 GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

